

BULLETIN
DE
LA SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE
DES ARTS UTILES
ET DES SCIENCES NATURELLES
DU DÉPARTEMENT DE LA DROME.

TOME PREMIER

VALENCE,
IMPRIMERIE DE L. BOREL,
RUE SAINTE-MARIE, 1.

MDCCCXXXVII.

NOTICE

SUR

MOREAU DE VÉRONE,

PAR

LE SECRÉTAIRE DE LA SOCIÉTÉ.

L'ÉCRIVAIN dont nous publions pour la première fois un savant mémoire sur les *Voconces*, a consacré sa laborieuse carrière à l'étude des belles-lettres et surtout de l'histoire de son pays. Sa vie, comme celle de tous les hommes qui se sont voués, dans le silence du cabinet, aux travaux de l'érudition, sans rechercher les applaudissemens du monde et la gloire de la publicité, est restée dans l'obscurité. La plume des biographes ne nous fournit sur lui pas le moindre témoignage (1) : ce que l'on sait, c'est que dès sa plus tendre jeunesse Moreau de Vérone, qui était issu d'une famille considérable des environs de la petite ville de Nyons, s'appliqua à la lecture des chefs-d'œuvre littéraires de l'antiquité. La connaissance approfondie qu'il acquit bientôt des historiens latins lui suggéra le désir de rechercher les vestiges épars de l'occupation romaine dans la contrée qu'il habitait. Des fouilles, faites par ses soins dans le territoire des antiques cités de Vaison et de St-Paul-

(1) Faujas de Saint-Fonds (*Histoire naturelle du Dauphiné*, tome I. Grenoble, 1781, in-8°, page VIII) et Nicolas (*Mémoires sur les maladies épidémiques qui ont régné en Dauphiné*. Grenoble, imprim. royale, 1786, page 20) se bornent à faire mention de M. de Vérone comme d'un magistrat distingué par son érudition et l'étude des belles-lettres.

trois-Châteaux, fournirent de nombreux monumens à ses investigations. Son ardeur fut heureusement récompensée par la découverte d'un grand nombre d'objets archéologiques, parmi lesquels s'en trouvaient quelques-uns chargés d'inscriptions grecques, dont la fabrication émanait sans doute des colonies phocéennes de Marseille. Il recueillit toutes ces reliques du passé et en forma, dans son château de Vérone, un cabinet que les savans et les artistes s'empresaient de venir visiter. La numismatique fut aussi la passion dominante de toute sa vie : son médaillier, d'après le catalogue qu'il en a dressé, était d'une grande richesse.

Quelque multipliées que fussent ses études, elles étaient loin cependant d'empêcher M. de Vérone d'accomplir les devoirs de son état. Président à la cour des comptes de Dauphiné dès l'année 1779, il fut un des membres de ce corps de magistrature qui se firent remarquer par la supériorité de leurs lumières et leur assiduité à remplir toutes les exigences de leur charge. Ses fonctions judiciaires lui fournirent même l'occasion d'étendre le cercle de ses recherches, en mettant à sa disposition les monumens diplomatiques les plus précieux de l'histoire de la province déposés dans les archives de la chambre des comptes. Le souvenir si récent des doctes travaux de deux illustres magistrats qui l'avaient précédé dans la même carrière, l'auteur du *Traité de l'Usage des Fiefs*, Salvaing de Boissieu, et l'annaliste du Dauphiné, Valbonnais, animant encore son ardeur, lui inspira sans doute la pensée de marcher sur les mêmes traces, et l'on voit, en compulsant ses collections manuscrites, qu'il s'occupait à recueillir des matériaux relatifs à l'histoire de son pays. Ces collections sont un témoignage irrécusable des habitudes de laboriosité infatigable que s'était créées M. de Vérone. Toutes ses lectures, toutes ses observations, ses plus fugaces conversations même lui fournissaient des extraits, des analyses, des résumés, qu'il classait méthodiquement et dont on appréciera le nombre et l'importance par l'énumération des manuscrits émanés de sa plume :

1° *Mélanges : Philosophie, poésie, histoire, littérature, médailles, antiquités, histoire naturelle*, 3 vol. in-4°. Ces mélanges renferment une foule de pièces diverses relatives à l'histoire littéraire des contemporains de l'auteur, et beaucoup de notes et de dissertations archéologiques.

2° *Catalogue des médailles du cabinet de M. de Vérone, avec les legendes et la description de chaque médaille*, 1 vol. in-4°.

3° *Mélanges de littérature et d'histoire*, par ordre alphabétique, 1 vol. in-4°.

4° *Mélanges de littérature, prose et vers*, 1 vol. in-4°.

5° *Mélanges historiques sur le Dauphiné*, par ordre alphabétique, 1 vol. in-4°.

6° *Mélanges de littérature et d'histoire*, par ordre alphabétique, 1 vol. in-4°, renfermant beaucoup de pièces relatives au ministère de M. Necker.

7° *Mélanges de littérature et d'histoire*, 1 vol. in-4°.

8° *Extraits des registres et titres de la Chambre des comptes de Dauphiné*, par ordre alphabétique, 1 vol. in-4°.

9° *Mélanges de littérature et d'histoire*, par ordre alphabétique, 1 vol. in-4°.

10° *Mélanges*, renfermant des jugemens sur divers ouvrages, 1 vol. in-4°.

11° *Mélanges*, renfermant une bibliographie des auteurs dauphinois et beaucoup de notes sur le Dauphiné, outre des pièces diverses sur la littérature et l'histoire, 1 vol. in-4°.

12° *Antiquités, inscriptions et médailles*, 1 vol. in-4°, renfermant des dissertations sur des inscriptions romaines découvertes en Dauphiné, particulièrement à Die, et sur les médailles du cabinet de l'auteur.

13° *Mélanges sur le Dauphiné*, 1 vol. in-4°, renfermant l'histoire des Voconces, la géographie ancienne de ce peuple et des Cavares, et des notes sur l'histoire ancienne et moderne du Dauphiné.

14° *Notices sur les monnaies anciennes des ducs, comtes, évêques, princes et rois de France. Mémoires et pièces sur l'histoire naturelle du Dauphiné*, 1 vol. in-4°.

15° *Mémoires sur les frontières du Dauphiné et sur leurs défenses militaires, par les intendans de Dauphiné et M. de Bourcet, avec diverses copies de chartes*, 1 vol. in-4°. M. de Vérone n'est que le collecteur des pièces renfermées dans ce volume.

16° *Catalogue des médailles du musée de Lyon et notes sur d'autres médailles*, 1 vol. in-4°.

17° *Recueil de poésies, d'anecdotes, de bons mots et d'autres pièces*, 1 vol. in-4°.

18° *Catalogue des livres de la bibliothèque de M. de Vérone*, 4 vol. in-4°.

19° *Voyage en Suisse*, 1 vol. in-4°.

En tout 24 volumes.

Après la suppression des parlemens, M. de Vérone se retira, pendant les orages révolutionnaires, dans la commune de Vinsobres (Drome), où était situé le manoir de ses pères. La mort vint l'y frapper en 1795, à l'âge de 56 ans, à cette période de la vie où la maturité de l'intelligence lui aurait permis de coordonner tous les matériaux qu'il avait réunis.

M. de Vérone ne s'était jamais marié ; il a laissé pour héritier son neveu, M. d'Archimbaud, membre du conseil général du département de la Drome, qui a eu l'extrême bienveillance de nous communiquer les manuscrits de son oncle, et que nous prions de recevoir ici l'expression de notre gratitude.

Parmi toutes les productions que nous venons d'énumérer, celle qui nous a paru réunir à un haut degré d'intérêt tous les caractères d'une utilité incontestable pour l'histoire de notre pays, est un mémoire sur les *Voconces*, peuple qui, à l'époque de l'invasion des Gaules par les Romains, occupait toute la partie haute du territoire actuel du département de la Drome et s'étendait à l'est fort avant dans les régions alpines. D'après les textes des géographes grecs et latins, de Pline le naturaliste et de Strabon, les possessions des Voconces dans le département de la Drome embrassaient au sud l'arrondissement de Nyons, à l'est celui de Die, en détachant toutefois la portion occidentale des deux cantons de Crest (Nord) et

de Crest (Sud), et au nord le canton de Saint-Jean-en-Royans. M. de Vérone a déterminé dans le mémoire dont nous venons de parler la position topographique de ce peuple, résumé les documens relatifs à son existence sociale, décrit les cités qu'ils habitaient, expliqué les vestiges archéologiques découverts dans les limites de leur territoire.

Il existe du mémoire sur les *Voconces* plusieurs copies manuscrites, une, entre autres, insérée dans un *Recueil de Mémoires divers*, Ms. de la bibliothèque de Lyon (1).

En reproduisant ici le travail de M. de Vérone, nous nous sommes permis d'en retrancher quelques dissertations incidentes et tout-à-fait étrangères au domaine de ses recherches historiques ; nous avons aussi rejeté au bas des pages les citations et les autorités rapportées dans le corps du récit, afin de rendre sa marche plus claire : c'est à cette simple modification et à la correction des textes que se sont bornés nos soins d'éditeur.

(1) Ms. de la biblioth. de Lyon, in-fol., N.° 1501 du Catalogue des livres de cette bibliothèque, par Belandine. Paris. Renouard, 3 vol. in-8°, 1812, tome III, page 519.

MÉMOIRE

SUR LES VOCONCES

PAR

M. DE VÉRONE,

PRÉSIDENT A LA CHAMBRE DES COMPTES DE DAUPHINÉ.

J'AI lu avec étonnement dans la *Chorographie de Provence* (1) que les géographes ont été long-temps embarrassés sur la place qu'ils devaient assigner aux Voconces ; cependant ces peuples n'ont pas été passés sous silence par les auteurs anciens ; il en est peu de ceux qui nous restent qui n'en aient fait mention, et quelques-uns en des termes qui prouvent combien leur pays était considérable.

Je ne connais pas d'auteur qui traite des Voconces avant que Jules-César eût fait la conquête de la Gaule. Alors les peuples qui l'habitaient se conduisaient par leurs propres lois. On peut les comparer aux Suisses de nos jours : comme ces peuples, ils se rassemblaient lorsque leur réunion était nécessaire. Dans les autres temps, chacun restait dans sa petite république.

Jules-César parle de son passage sur les terres des Voconces : *Compluribus his preliis pulsus, ab Ocelo, quod est citerioris provincie extremum, in fines Vocontiorum ulterioris provincie, die septimo*

(1) *La Chorographie ou Description de Provence, et l'Histoire chronologique du même pays*, par Honoré Bouche. Aix, David, 1664, 2 vol. in-fol.

pervenit (1). *Armis, obsidibus que acceptis, Crassus in fines Vocontiorum et Tarusatium profectus est* (2).

Pline donne la plus grande idée de leur puissance : *Vocontiorum civitatis federata duo capita, Vasio et Lucus Augusti. Oppida vero ignobilia XIX, sicut XXIV Nemausensibus attributa* (3).

Il paraît au premier coup d'œil de la contradiction dans ce que disent les anciens auteurs qui traitent des Voconces. Pline les nomme en deux endroits de son histoire *civitatis federate* ; Strabon les dit *sui juris* ; Tacite, que je citerai, nomme Luc, une de leurs villes, *municipium* ; enfin, l'inscription de Die appelle cette ville *colonie*.

Rien n'est si aisé que de concilier ces différens sentimens, et pour cela on peut dire que les Voconces, toujours amis des Romains, furent traités différemment par eux dans différens temps, suivant qu'ils s'en rendaient plus ou moins dignes, et que les empereurs accordèrent certains privilèges à quelques-unes de leurs villes particulières, à cause de quelque raison que l'histoire ne nous a pas transmise.

On sait les prérogatives des villes alliées ; on sait qu'après les colonies et les municipes, elles jouissaient des plus grands avantages ; que, redevables à très-peu d'égards aux Romains, elles étaient libres pour tout le reste, se conduisaient par leurs propres lois, nommaient leurs magistrats et avaient, ainsi que la capitale,

(1) Cæsar, *De bello gallico*, lib. I, § X.

(2) Cæsar, *De bello gallico*, lib. III, § XXIII. — Je crois que M. de Vérone a commis ici une erreur et qu'il a mal lu le texte de César ; du moins, d'après la leçon de M. Artaud, c'est *Vocatium* qu'il faut lire et non *Vocontiorum*. Les *Vocatii* étaient, d'après les commentateurs, les habitans de Bazas, appelés aussi *Vasarii* et *Vasates*. Ce qui, d'ailleurs, permet de croire que c'est là la seule bonne interprétation, c'est le récit même de César, qui rapporte les particularités de la guerre faite par Crassus contre les peuples de l'Aquitaine et des frontières d'Espagne, au nombre desquels se trouvaient les *Vocatii* et les *Tarusatii*. Voyez *Commentaires de César* (Paris, Panckoucke, 1822, tome I, page 158). — *Notice de la Gaule*, par d'Anville (Paris, 1760, in-4°, page 253).

(3) Plinii *Hist. nat.*, lib. III, § V, 4.

un sénat et des assemblées du peuple. Mais les Voconces avaient été encore mieux traités par les Romains, car une inscription, rapportée par Gruter, prouve que Die, ville de leur pays, fut décorée de la qualité de *colonie*, c'est-à-dire qu'on accorda à ses habitans le titre et absolument tous les droits particuliers des citoyens romains.

CAECILIAE · D · F · APRVLLAE · FLAM ·
DESIGNATAE · COL · DEA · AVG · VOC ·
ANNOS · XIII · MENS · II · DIES · V
MARITVS VXORI KARISSIMAE · (1).

L'historien de Provence et Solery, dans son *Recueil des Inscriptions*, avancent que celle dont il s'agit a été trouvée à Fréjus. Saxi la rapporte.

Ptolémée place Vaison, capitale des Voconces, sous les Tricastins, au 27^e degré de longitude et au 44^e et ½ de latitude. (Cette ville est à 26 degrés 6 minutes de longitude, 43 degrés 45 minutes de latitude.)

Je rapporte à l'article de Luc ce que dit Tacite de ces peuples. Il fallait qu'ils fussent considérés par les empereurs, car Valérien nomme Posthume tribun des Voconces ; il lui donne cette place comme une récompense de ses bonnes qualités et parce qu'il promettait, dit Trebellius Pollio, de se rendre digne de son père.

Tite-Live fait passer Annibal sur les confins de leurs terres. Le passage de cet auteur est obscur, et plus d'un critique a jugé qu'il s'y était glissé quelque faute. *Quum jam Alpes peteret, non recta regione iter instituit ; sed ad levam in Tricastinos flexit : inde per extremam oram Vocontiorum agri tetendit in Tricorios* (2).

Henri Glarean s'exprime ainsi : *Quomodo ad levam in Tricas-*

(1) Gruter, *Corpus Inscriptionum*, fol. 323, N.° 2.

(2) Titi Livii *Histor. Parisiis*, 1679, in-4^e, lib. XXI, cap. XXXI.

tinus potuit flectere iter, quomodo in Tricorios, etc. (1). Cet auteur finit par croire que Tite-Live, ou ses copistes, se sont trompés. Quand on connaît le local, on se range sans peine à ce système, et l'on adopte aisément la correction *ad dexteram*.

Cette difficulté a été évitée par Ammien-Marcellin, qui, rapportant les mêmes faits, dit simplement : *Hannibal, doctus à perfugis, ut erat expedita mentis et callide, Taurinis ducentibus accolis, per Tricastinos et oram Vocontiorum extremam, ad saltus Tricorios venit* (2).

Silius nomme les Voconces :

Jam faciles campos, jam rura Vocontia carpit (3).

Sidonius Appollinaris en parle aussi : *Secreto insusurratum, tuo precipue machinatu, oppidum Vasionense partibus novi Principis applicari* (4).

Enfin, Pline, un des plus beaux génies de son siècle et l'écrivain le plus infatigable de tous ceux qui l'avaient précédé, rapporte dans son *Histoire naturelle* deux événemens surprenans arrivés sur les terres des Voconces. Quoiqu'on dise de cet auteur que son ouvrage est rempli de fables, il a été vengé de ce soupçon par M. le comte de Caylus et par Vallerius, savant minéralogiste, qui assure qu'on a fait de nos jours plusieurs expériences qui ont démenti les fausses accusations dont on a couvert Pline (5).

Voici ce que dit des Voconces le naturaliste ancien : *Ego ipse vidi, in Vocontiorum agro, paulò antè delatam*, etc. Il est question de pierres tombées du ciel, et plus loin il est fait mention d'un homme qui, dans sa vieillesse, avait contracté l'habitude de ne point boire ; il se nommait *Julius Viattor* ; il était chevalier romain, du pays des Voconces : *Vocontiorum gente federatà*. Il avait

(1) Henrici Glareani Loriti, *Commentaria in Livium*.

(2) Ammiani Marcellini, *De Gallis*, lib. XV, cap. X, *in fine*.

(3) Silius Italicus, lib. III, vers. 467, édit. de 1618.

(4) *Epistole Apollinaris*, édit. de Paris, 1652, in-4^e, lib. V, *Epist.* VI.

(5) *Histoire de l'Académie*, tome XIX, page 251.

été guéri dans son enfance d'une maladie extraordinaire ; des eaux répandues sous l'épiderme, dans tout son corps, avaient engagé les médecins qui l'avaient guéri à lui défendre tout ce qui pourrait lui procurer des humeurs ; il craignit si fort d'enfreindre leurs ordres, qu'il s'interdit toute espèce de boisson (1).

J'aurais pu me laisser entraîner à la tentation de joindre à toutes ces citations l'autorité de Cicéron, d'autant mieux que quelques critiques ont prétendu que c'était de Vaison dont il voulait parler, lorsqu'il nomme dans deux de ses lettres *Forum Voconii* : je me suis rangé à l'avis du plus grand nombre, qui pense que ce n'est point cette ville qu'il veut désigner (2).

Après avoir rapporté tout ce que nous fournissent les anciens au sujet des Voconces, c'est ici le cas d'examiner quelle était l'étendue de leur pays. Il n'est pas aisé de la fixer, d'autant plus que les auteurs qui en ont traité ont varié sur ses confins. Quelques-uns font les Voconces limitrophes des Allobroges, et paraissent persuadés que ces peuples, dont je parle, étaient les chefs, les principaux de leurs cantons, de telle sorte que l'on confondait avec eux et sous le même nom les Ségalauniens, les Memini, les Tricastins, les Tricoriens, etc.

Raymond Marliani, dans une table des lieux dont il est parlé dans les *Commentaires de César*, dit : *Vocontii populi extra Celtas, Belgos, Aquitanos, citrà Rhodanum, Centronibus, id est Tarentasiis finitimi et Allobrogibus, ultrà Alpes Graias, quibus hodiè mons Cinerum, sive Cinesius nomen est. Hos Isara fluvius alluit* (3). Mais il s'agit de déterminer les limites justes de ce qui portait le nom de Voconces. Suivant les notes de Sirmond sur Sidoine-Apollinaire, ils s'avançaient beaucoup dans la province Viennoise : *Vocontio-*

(1) Plinii *Histor. nat.*, lib VII, cap. XVIII.

(2) *Epistolae*, lib X, epist. XV, XXXVII.

(3) Index nominum, *urbium et populorum qui in Commentariis C. Jul. Caesaris habentur*, per Raymundum Marlianum. Parisiis, Viart, 1522, in-4°.

rum fines, olim, in provinciâ Viennensi latissimè patuerunt (1).

Ils avaient au sud-ouest les Memini, à l'ouest le Tricastin et sa capitale Saint-paul-trois-Châteaux, Augusta Tricastinorum, ou peut-être *Neomagus*, avant qu'Auguste lui eût donné son nom, suivant Ptolémée, Ferrarius et Baudran. La position de cette ville est incontestable, soit par son nom actuel qu'elle a conservé, soit par ce qu'en ont dit plusieurs auteurs, soit par ce qu'on en voit dans les premiers conciles des évêques de cette ville.

Les Voconces avaient à-peu-près à la même position que les Tricastins, les Ségalauniens, et Valence leur capitale, au sud les Vulgientes et les peuples de Sisteron, enfin à l'est Gap et son territoire. Leurs limites sont plus aisées à découvrir du côté de cette ville, à cause d'un lieu, dont il est fait mention dans l'*Itinéraire de Bordeaux à Jérusalem*, qui porte le nom de *Fines* (Il est placé à onze mille de Gap, entre cette ville et la Bâtie-Mont-Saléon, *Mons Seleucus*.)

Il est reçu que ce nom de Fines n'était donné qu'aux endroits qui servaient de bornes à deux territoires ; c'est ce que disent formellement Catel (2), Bouche (3), et les *Mémoires de l'Académie des inscriptions* (4).

J'oubliais de dire que Tite-Live donne aux Voconces pour voisins les Tricorii.

Je renvoie à un autre temps des recherches que j'ai faites sur ces peuples, dont la position a passé jusqu'ici pour incertaine.

Je passe aux villes des Voconces. Vaison, leur capitale, qui, sui-

(1) *Œuvres de Sidoine-Apollinaire*, avec les notes de Sirmond. Paris, 1652, in-4°.

(2) *Mémoires de l'Histoire de Languedoc*, par Catel. Toulouse, 1633, in-fol., page 335.

(3) *Chorographie de la Provence*, par Bouche. Aix, 1664, 2 vol. in-fol., page 136, 1er vol.

(4) *Mémoires de l'Académie des inscriptions*, tome XXXI, page 235.

vant le P. Boyer de Sainte-Marthe, avait près d'une lieue de circuit, a perdu aujourd'hui tout son ancien lustre, et ne conserve plus dans son sein que quelques débris qui donnent l'idée de ce qu'elle était (1) ; elle n'est plus sur son ancien sol, et on pourrait dire ce que disait Virgile de Troie : *Jam seges est ubi Troja fuit*. Il n'y a plus dans l'ancienne enceinte de Vaison que trois à quatre églises et quelques granges. Les guerres et les révolutions ont engagé les habitans à quitter la ville basse pour se transporter de l'autre côté de la rivière ; ils ont abandonné un endroit en plaine pour un roc escarpé.

Les monumens qu'on voit encore sur le sol de l'ancienne Vaison sont deux arceaux, seuls restes d'un théâtre. Les antiquaires ont jugé qu'ils étaient du même temps que ce qu'on nomme mal à propos le cirque d'Orange et les croient de la même main.

On admire à Vaison un pont qui, depuis un grand nombre de siècles, n'a pas souffert la moindre altération. La pierre qui sert de clef à la voûte est d'une grosseur étonnante. Ce pays fournit encore aux curieux beaucoup de bas-reliefs. Un gentilhomme de Vaison avait orné un bâtiment nommé la *Grange de Maraudi* d'un triomphe et d'un sacrifice qui paraissent très-bien travaillés. Ces morceaux, mutilés par le temps, ont été restitués par quelque sculpteur inhabile ; mais il suffit de n'être pas étranger aux notions élémentaires de l'art, pour distinguer aisément l'œuvre du ciseau barbare de celle qui par son élégance appartient peut-être au siècle d'Auguste.

M. de Pelissier, évêque de Vaison, par une attention qui mérite les plus grands éloges, faisait transporter dans son palais tous les morceaux qui se découvraient journellement et qui avaient tant soit peu de prix. Il avait dans les parterres de son jardin une bacchante qui s'était conservée jusqu'à nos jours, et qui, depuis quelque

(1) *Histoire de l'Eglise de Vaison*, par le P. Boyer de Sainte-Marthe. Avignon, 1731, in-4°, page 3. - *Mémoires de l'Académie des inscriptions*, tome XXIX, page 246.

temps, vient d'être mutilée par le zèle mal-entendu d'un chanoine de cette ville ; la tête d'une figure consulaire en marbre noir, un tombeau orné de sculptures et quelques autres pièces, dont je ferai mention à l'article des inscriptions.

Il me reste à parler d'un quai bâti sur la rivière de l'Ouvèze. Il subsiste encore des morceaux entiers de ce bel ouvrage, malgré les efforts réitérés d'un torrent rapide, qui, depuis deux mille ans, menace de le détruire. On aperçoit au même endroit des bains bâtis sur les bords de la rivière et différens aqueducs ; les uns, élevés hors de terre et qu'on pourrait suivre jusqu'à une distance considérable de la ville, conduisaient les eaux du Groseau (Glatzellum), qui prend sa source au pied du mont Ventoux, près de Malaucène, et qui passe pour la fontaine la plus abondante du Comtat-Venaissin, après celle de Vaucluse. Les autres aqueducs sont souterrains, assez élevés et assez larges, et bâtis avec de petites pierres carrées. Ils servaient à porter les immondices de la ville dans la rivière.

On trouve de plus à Vaison le chevet d'un temple ancien qui paraît être du bas-empire. On a converti en église ce monument payen, et on l'a érigé en chapelle sous l'invocation de Saint Quentin, patron de la ville et du diocèse.

On voyait chez M. de Raoux, prévôt de la cathédrale, une statue fort mutilée mais d'un travail exquis.

Enfin, et c'est le dernier monument dont je puisse faire mention, j'ai découvert moi-même et fait enlever, grâce à la politesse de M. le marquis de Taulignan, dans les fonds de qui il était, un beau pavé en mosaïque de 23 pieds de long sur 18 pieds de large. Il ne présentait que des compartimens formés avec la plus grande délicatesse. Le dessin était répété six fois dans sa longueur et quatre fois dans sa largeur. Entre autres figures de fantaisie, on y admirait des espèces de lacs d'amour, fort approchans de ceux qui sont dans la première planche de Pitiscus.

Je n'ai rien dit de quantité de colonnes, déterrées en divers temps, sous les ruines de l'ancienne ville ; on en voit encore de tout

entières d'un très-beau marbre : il y en a dans l'ancienne cathédrale un débris en pierre cannelée, qui a jusqu'à 12 pieds de tour. Je n'ai point parlé non plus des statues, des urnes sépulcrales en marbre, en plomb et en verre, et des médailles, qui se rencontrent fréquemment dans son terroir.

Outre les monumens qui se trouvent à Vaison, et qui concourent à prouver combien cette ville était considérable, on y rencontre un grand nombre d'inscriptions. Quelques-unes constatent la grandeur et la puissance de cette capitale, le crédit et la somptuosité de quelques-uns de ses habitans.

Je vais rapporter ces inscriptions. Tous les monumens anciens doivent être publiés, dit le savant Passerius, autant pour les préserver de la perte totale, que pour fournir aux lettres des mémoires concourant à former un système complet d'antiquité (1). Je commence par celles où il est question de divinités.

MARTI

TACILEIVS Q · F · RVFVVS ·
SEX · ACILEIVS Q · F · PEDO ·
V · S · L · M · (2).

Le culte des Mars était établi dans les Gaules ; César et Tacite le disent expressément, et l'on trouve dans les recueils d'inscriptions quantité de monumens qui confirment cette opinion. Ce dieu était regardé par les Gaulois comme une divinité infernale, et il était honoré chez eux sous différens noms, tels que *Camulus*, *Britorius* (3).

Boyer de Sainte-Marthe cite cette seconde inscription (4) :

(1) *Osservazioni sopra l'avorio fossile e sopra alcuni monumenti greci e latini conservati nella famiglia Nani*, autore Passeri. Venise, 1759, in-4°.

(2) Boyer de Sainte-Marthe cite cette inscription (*Hist. de l'Eglise de Vaison*, page 75 de la 2^e partie), mais avec inexactitude ; du moins la leçon de M. de Vérone paraît préférable.

(3) *Religion des Gaulois*, par D. Martin, page 148.

(4) *Histoire de l'Eglise de Vaison*, livre II, page 75.

MARTI

V · S · L · M ·
SEX · ERVCIVS
MAXIMVS

Les marbres et les médailles font mention d'une famille *Acileia* ; elle était plébéienne et avait produit grand nombre de consulaires ; un de ceux qui acquirent le plus de réputations fut un *Manius*, collègue de l'empereur Commode. Lors de son cinquième consulat, Pertinax le disait fait pour avoir l'empire de la terre et le plus noble des sénateurs, puisqu'il prétendait descendre d'Enée, fils de Vénus. Cette inscription pourrait bien avoir été consacrée à Mars par quelqu'un de cette famille : on n'en trouve aucun, à la vérité, qui ait le surnom de *Pedo* ; mais Antonius Augustinus, dans ses *Notes sur les médailles des familles romaines* de Fulvius Ursinus, cite un *Acilius*, consul avec Trajan l'an de Rome 854, qui avait le surnom de *Rufus*. Vaison était une ville assez considérable pour que quelque branche d'une famille si illustre s'y fût établie, ou du moins y eût séjourné assez de temps pour ériger un monument pareil à Mars.

MATRIBVS

CATIVS · MANSVETV ·
ET FRATRES
VOTVM ·

Les déesses-mères étaient fort honorées à Vaison. L'inscription que je viens de citer existe encore dans cette ville, et D. Martin en cite deux autres qui y ont été découvertes et qui n'existent plus. Il est vrai que les mères y sont désignées sous le nom de *Proxuma* non sous celui de *Matres* : cet auteur n'hésite pas à croire que ces deux noms conviennent également à ces divinités.

PROXVMIS
SENECA SECVNDI
FIL

PROXSVMIS
POTITA · C · COD ·
ONI · F · V · S · L · M ·

Les déesses-mères, ou sous ce nom, ou sous plusieurs autres que je citerai, étaient connues et invoquées dans toutes les Gaules. Spon, Gruter, Monfaucon, Menestrier, D. Martin, citent des bas-reliefs où ces divinités portent le nom de *Matribus*, *Matronis Aufaniis* (1) ; elles en avaient en outre de techniques, tels que *Matronis Romanenis* et *Rumehabus*, *Gabiabus*, *Gallaicis*, etc. L'historien de la *Religion des Gaulois* veut que de *Mairabus* soit venu le mot maire qui, en languedocien, signifie *mère*. Sans m'arrêter à l'explication de tous ces noms, je ferai observer que Chorier se trompe dans tout ce qu'il dit des *Mères* (2), et que D. Martin donne des raisons assez bonnes pour faire croire que des déesses étaient les mêmes que les Parques.

Cet auteur, en soutenant un sentiment contraire à celui de Chorier pourrait bien lui-même être tombé dans l'erreur au sujet des *Proxumi*. M. de Seguiet, dans une dissertation envoyée à l'académie de Dijon, et M. de Caumont, dans une autre qui n'a point été imprimée, avancent que les *Proxumi* n'étaient autres que les proches. M. Calvet, qui m'a donné pour cet essai les plus grands secours est de cet avis, et ce système, soutenu par ces savans, me paraît fondé.

Si l'on érigeait des cippes funèbres à un ou deux parens, on pouvait bien pousser la piété plus loin et en élever à tous ses proches ; c'est ce qu'on voulait signifier par *Proxumi*.

Aux deux inscriptions que j'ai citées je puis en joindre une troisième : elle était sur un petit cippe trouvé à Avignon.

M. Calvet, entre les mains de qui ce monument était parvenu, l'envoya à M. le comte de Caylus ; il a été vendu avec le cabinet de ce savant.

PROXS
VMIS ·
TIIRTV

(1) Spon, *Miscellanea*, pag. 97. — Montfaucon, *Antiquité expliquée*, tome II, page 433. — Menestrier, *Histoire de Lyon*, page 7.

(2) Chorier, *Antiquités de Vienne*, page 134.

Quoiqu'on n'ait pas par les inscriptions des preuves que les habitans de Vaison adorascent les mêmes dieux que le reste des Gaulois, rien cependant n'est plus probable : ces peuples avaient poussé le polythéisme jusqu'à déifier leur ville, usage assez commun dans la Narbonnaise.

MARTI ·
ET VASIONI ·
TACITVS (1).
~~~~~  
IMP · CAES ·  
P · L · GALLIEN ·  
INVIGTO P · F ·  
AVG · VASIEN  
SES (2).

Cette seconde inscription, gravée sur un piédestal de marbre blanc, est à présent dans l'escalier de la bibliothèque de Carpentras. Elle dénote une statue ou une colonne érigée par les habitans de Vaison à l'empereur Gallien. Boyer de Sainte-Marthe attribue cette colonne à un motif qui paraît partir plutôt du zèle d'une personne pieuse que des recherches d'un homme éclairé. Il prétend que les habitans de Vaison voulurent reconnaître la liberté donnée par Gallien à leur ville et à plusieurs autres de professer la religion chrétienne, et il cite à l'appui de cette opinion un auteur inconnu, qu'il nomme D. de la Rivière (3). Cet auteur assure avoir vu dans les archives de l'église métropolitaine d'Avignon un manuscrit d'après lequel Crocus, roi des Allemands, ayant fait

(1) Boyer de Sainte-Marthe, *Histoire de l'Eglise de Vaison*, page 2. — *Voyage littéraire en France*, par deux religieux bénédictins, tome II, 1<sup>re</sup> partie, page 293. — D. Martin, *Religion des Gaulois*, livre IV, page 200.

2) *Histoire de l'Eglise de Vaison*, page 11. — Spon, page 201.

(3) Cet écrivain n'est pas inconnu, comme l'a pensé M. de Vérone ; la *Bibliothèque historique de la France* cite plusieurs ouvrages de cet auteur, sous les N.<sup>os</sup> 38,312 — 7,826 — 8.125.

une irruption dans les Gaules, y livra au pillage toutes les villes des provinces Narbonnaise et Viennoise, et fit souffrir le martyr aux évêques de ces villes. On y voit un Albinus, évêque de Vaison, et cette époque se rapporte à l'an de J. C. 262, c'est-à-dire au temps où vivait Gallien, dont j'ai parlé.

Les collèges d'ouvriers ne s'établissaient ordinairement que dans les villes les plus considérables. La raison en est toute simple : il fallait que ces ouvriers trouvassent pour vivre des ressources qui leur auraient manqué dans de petits endroits. Boyer cite une inscription où il est question des *centonarii* ; il y en a une encore à l'évêché de Vaison érigée par les *opifices lapidarii*.

GENIO · COLLEGII ·  
CENTONARIORVM  
VAS · R · S ·

~~~~~  
D · SALVSTO ACCEPTO
OPIFICES LAPIDARII
OB SEPVLTVRAM
EIVS (1).

Gruter rapporte une foule d'inscriptions qui parlent des *centonarii*. Quelquefois ils sont joints à d'autres corps d'ouvriers en ces termes : CORP.. FAB.. FERR.. SIGNAR.. DENDROPHOR .. ET CENTON.. L'empereur Constantin ordonne que dans toutes les villes où il y aura des *dendrophores*, ils soient aggrégés au corps des *centonaires* et des *maîtres de charpente* appelés *fabri* (2). Ceux dont parle notre inscription, suivant Pitiscus, fournissaient les tentes, les cuirs et autres ustensiles de l'armée, que les Romains appelaient centones ; ils étaient aussi chargés d'éteindre le feu que les machines de l'ennemi portaient dans le camp. Cette profession militaire, établie à Vaison, ne peut que donner la plus grande idée de

(1) *Histoire de l'Eglise de Vaison*, par Boyer, livre I, pages 2 et 4.

(2) *Code Théodésien*, livre IV, tome IV :

cette ville ; l'existence des collèges d'ouvriers en pierre la confirme aussi, et peut-être pourrait-on dire, d'après l'auteur de l'*Histoire de Vaison*, que c'était de cette ville qu'allèrent se répandre dans les autres villes ces habiles architectes et sculpteurs qui ont fait les beaux monumens d'Orange et d'ailleurs.

VASIENS · VOC ·
C · SAPPPIO · C · FIL · VOL
FLAVO ·
PRAEFECT · IVLIENSIVM TRIBVN ·
MILITVM LEG XXI RAPACIS PRAEF ·
ALAE TRACVM HERCVLANIAE · PRAEF
RIPAE FLVMINIS EVPHRATIS ·
QVI · IIS XII REIPVCLICAE IVLIENSIVM ·
QVOD AD XXXX VSSVRIS PERDV
CERETVT TESTAMENTO · RELIQVIT DEM ·
IIS L AD PORTICVM ANTE THERMAS
MARMORIBVS ORNANDAM LEGAVIT ·

Je lis ainsi cette inscription publiée par Fabretti (1) : *Vasienses Vocentii posuere* (ce mot est sous-entendu) *Caio Sappio, Gaii filio Voltinia Flavo*. Ce *Flavus* devait être un citoyen de Vaison, puisque les peuples de cette ville lui firent dresser un monument si honorable. *Voltinia* est le nom de la tribu à laquelle il était aggrégé ; sur quoi l'on peut observer que plusieurs citoyens des Gaules étaient de cette tribu. On en trouve quelques-uns de Lyon et un second de Vaison, dans une inscription que j'expliquerai. La tribu *Voltinia* était une des tribus de la campagne : *rustica*. Suivant Sigonius, elle dut sa création à Servius Tullius (2). Ce roi divisa la ville en quatre tribus, et tout le reste du peuple romain en quinze tribus de la

(1) Page 644.

(2) *De Antiquitatibus Jur. civil. Romani*, cap. III.

campagne. Celles-ci devinrent infiniment plus recommandables, tellement que toutes les personnes de considération s'y firent inscrire.

Je remarque ensuite que dans les inscriptions honorifiques, dès qu'on y fait mention de plusieurs charges, on ne doit pas supposer que celui dont il est parlé dans le monument les possède toutes à la fois : les plus savans antiquaires sont d'avis qu'on ne doit lui attribuer qu'un seul de ces emplois, lorsqu'ils sont incompatibles, comme dans le cas présent ; les autres ne sont relatés que pour faire connaître ceux qu'il a exercés auparavant. Une seule inscription prouvera ce que j'avance ; c'est celle qu'on lit dans Gruter : il y est dit que L. Laticius Rufus est AEDILIS, QVESTOR, DVVMVIR DICVND0 (1). On voit très-bien que ces trois charges étaient incompatibles, et que Rufus fut d'abord édile, ensuite questeur, ensuite duumvir, et il ne le fut qu'après les intervalles réglés pour posséder une charge. Or, le Flavius de notre inscription ne pouvait être en même temps *praefectus Juliensium*, *tribunus militum legionis XXI*, *praefectus ripae fluminis Euphratis*, et *praefectus aile Tracum Herculaniae*. Il ne s'était élevé au premier de ces emplois qu'en passant graduellement par les autres.

Praefecto Juliensium. Pline fait mention de deux peuples nommés Julienses. Les uns avaient pour capitale *Carnotum* en Angleterre ; les autres habitaient l'Asie Mineure, fort près de la Phrygie. Je crois qu'on peut se dispenser d'aller chercher si loin les *Julienses*, dont parle notre inscription : il y a apparence que c'étaient les habitans de Fréjus ; ils se nommaient, à la vérité, plus fréquemment *Forojulienses*, comme dans l'inscription que possède M. Séguier, rapportée par Gruter, dans laquelle on lit (2) : *Civitas Forojulienum*. Le préfet qui avait été envoyé à cette ville n'était apparemment que pour régler les affaires qui regardaient les troupes, et l'on peut même en tirer cette conséquence, quelle était d'une condition

(1) Page 428, N.° 1.

(2) Page 470, N.° 6.

différente de Vaison, où l'on n'aurait point envoyé de préfet avec le droit de rendre la justice, parce que cette capitale des Voconces était libre et *sui juris*.

Tribuna militum legionis XXI rapacis. Les armées romaines consistaient en légions et en troupes auxiliaires : c'est le nom que portaient les troupes des alliés de la république. Les légions avaient à leur tête des tribuns qui les commandaient et faisaient à-peu-près l'office de nos colonels. Ces tribuns furent créés par Romulus. Les légions, qui d'abord avaient été nommées, *première*, *seconde*, suivant l'ordre où elle avaient été levées (1), prirent dans la suite d'autres noms qu'elles empruntèrent aux lieux où elles résidaient ou à des événemens remarquables : ainsi l'on trouve des légions portant les noms de *ferrea*, *fulminatrix*. Celui de *rapax*, affecté à la 21^e, est rapporté par de nombreux auteurs (2).

Praef. aile Tracum Herculaniae. Les officiers qui étaient à la tête des troupes alliées se nommaient *praefecti*, comme on peut le voir dans plusieurs passages de Polybe. Les troupes auxiliaires, ainsi que les légions formaient plusieurs corps ; celui qui était à la droite ou à la gauche du gros de l'armée était toujours composé de cavalerie et portait le nom d'*aile*. Les fonctions du préfet qui commandait une aile étaient semblables à celles d'un tribun de légion. On lit dans Suetone un passage qui prouve ce que nous avons dit au commencement de l'explication de cette inscription, que c'était en passant successivement par les emplois moindres que l'on parvenait aux plus considérables (3). *Augustus*, dit cet auteur, *militiam auspican-tibus, non tribunatum modo, sed et praefecturas alarum dedit*. D'où

(1) *Secundum ordinem delectum*. Dion., lib. XXXVIII, page 90.

(2) Panvini, *Imp. Rom.*, cap. XVI. — Thysius, *Roman. illustre.*, II, pag. 56. — Valerius, *De Milit.* Rom., III, I. — Gruter, page 51, N.° 5 ; page 382, N.° 6 ; page 383, N.° 5 ; page 398, N.° 10 ; page 434, N.° 6.

(3) Cap. XXXVIII, N.° 2.

l'on peut conclure que Sappius Flavius était devenu tribun de la 21^e légion, puis préfet de l'aile des Thraces. Pitiscus, qui rapporte ce passage, le croit erroné, et il voudrait le changer ainsi : *Non praefecturas modo alurum sed et tribunatum legionum*. Tous les auteurs s'accordent à dire qu'on ne saurait être trop religieux à conserver les historiens tels que nous les avons, et sans leur faire les plus légers changemens ; il faut plutôt chercher à accorder leurs prétendues contradictions. Le même Suetone dit : *Equestres militias ordinavit* (Claudius), *ut post cohortem alam, post alam tribunatum legionis daret* (1). Ne pourrait-on pas avancer que l'usage changea dans l'intervalle des deux temps dont parle Suetone, et que le poste de tribun de légion, qui sous Auguste était moins important que celui de préfet d'une aile, lui devint supérieur sous Claude, et alors nous aurions une époque sûre pour notre inscription et nous pourrions conclure que Sappius vivait à la fin du règne d'Auguste, ou sous Tibère. De plus, je trouve dans le deuxième passage de Suetone une preuve de la légitimité du premier ; car pourquoi cet auteur parlerait-il d'un arrangement fait par Claude dans l'ordre des charges, s'il n'avait fait que suivre l'ancien usage reçu. Ce qu'on énonce de cet empereur doit, ce me semble, annoncer et prouver le changement dont j'ai parlé. On connaît plusieurs corps de cavalerie thrace. Celui dont il est parlé dans cette inscription est nommé *Ala Herculanica* : il n'est pas aisé de conjecturer ce qui lui avait donné ce nom ; on peut croire cependant qu'il lui venait de la ville d'Héraclée, nommée anciennement Pérynthe ou Mygdonia. (C'est aujourd'hui une ville de la Turquie d'Europe). Cette ville était célèbre par son superbe amphithéâtre tout entier du même marbre, qui passait pour une des merveilles du monde. Le corps de cavalerie dont il est ici question doit avoir été formé de cette partie de Thraces qui habitaient autour de cette ville.

(1) Cap. XXV, N.° 1.

Pref. ripe fluminis Euphratis : Préfet du pays sur les bords du fleuve Euphrate. Tacite fait mention d'un préfet chargé du commandement des pays arrosés par l'Euphrate et le Tigre (1). Une partie de la Mésopotamie était probablement comprise dans la préfecture de Flavius. Il est inutile de dire combien cette préfecture était considérable, puisqu'elle fut le prix de l'amitié et de la grande faveur du prince.

Qui IIS XII reipublicæ Juliensium quod ad IIS XXXX ussuris perducentur testamento reliquit idem iis l ad protieum ante thermas marmoribus ornandam legavit. J'avais d'abord pensé que c'était à Vaison que Flavius avait légué ces 50 sexterces, et que c'était aux thermes de cette ville qu'il voulait procurer de l'embellissement. J'étais induit à ce sentiment par le monument érigé à cet homme illustre de Vaison, et je voulais, par ce legs fait à sa patrie, lui faire mériter cet honneur. M. Séguier, dont les lumières et la politesse m'ont été si utiles, n'a point pensé comme moi sur cet article, et j'ai adopté son avis sans peine. On ne saurait penser, dit ce savant, que Flavius, qui avait légué 12,000 sexterces à la communauté de Fréjus, pour en accumuler l'intérêt au capital jusqu'à la valeur de 40,000, eût ensuite légué séparément à celle de Vaison 50,000 sexterces, pour faire dresser un portique devant les bains de cette dernière ville. Je crois que l'un et l'autre legs appartiennent à Fréjus. S'il avait voulu que ce fût pour tout autre endroit, on n'aurait pas manqué de le marquer distinctement dans ce monument ; on y a mis au contraire idem. Cette inscription suppose tout au moins des liens bien étroits entre les habitans de Vaison et ceux de Fréjus, puisque ceux de cette première ville élèvent un monument à Flavius, non pas pour perpétuer quelques services qu'ils en auraient reçus, mais uniquement pour transmettre à la postérité qu'il avait comblé de biens la ville de Fréjus. Tous les auteurs qui parlent des thermes s'accordent à dire que c'étaient des bâtimens d'une somptuosité et d'une grande magnificence : *Admiranda est earum amplitudo*,

(1) Lib. V.

dit Ammien. Ce qui reste encore de ces bâtimens confirme les rapports qu'en ont faits les auteurs contemporains. Ils étaient ornés de portiques, de galeries ; ils renfermaient des bibliothèques, des endroits destinés aux exercices du corps et même à ceux de l'esprit, puisqu'on s'assemblait sous ces portiques pour y lire les ouvrages et y instruire la jeunesse. Il y avait des bains de toute espèce distribués dans les appartemens composés de salles d'une grandeur extraordinaire ; les voûtes, extrêmement exhaussées, étaient soutenues par des colonnes de marbre ; le pavé était aussi de marbre ; les murs en étaient revêtus et de plus ornés de dorures et de tableaux de prix.

L'inscription sur laquelle je viens de donner ces détails est rapportée par Gruter, mais avec des fautes ; la plus essentielle est : C. APPIO, au lieu de SAPPIO. M. Calvet, qui me l'a communiquée, l'a copiée avec soin. Elle n'est plus à Vaison, mais à Château-Riant, domaine à une lieue d'Avignon, appartenant à M. Guirand, avocat. On peut conjecturer que M. de Suarès, savant évêque de Vaison, qui vivait en 1655, avait fait transporter dans ce domaine, alors appartenant à sa maison, ce monument, un des plus précieux qui aient été trouvés à Vaison.

On voit au même endroit l'inscription suivante, que je crois y avoir été placée de la même façon :

CATIAE · T · FIL · SERVATAE FLAM ·
 IVL AVG · VAS · VOC · Q · SECVNDIO
 ZMARGDO IIIII VIR · AVG · MARITVS
 EIVS · T · CAIVS SEVERVS FRATER
 EX TESTAMENTO ·

C'étaient les bâtimens publics qui donnaient de l'éclat aux villes, d'autant mieux que la somptuosité de ceux qui les faisaient élever n'oubliait rien pour les décorer. De ce genre devait être le temple de Julia, que cette inscription nous apprend avoir été à Vaison.

Qu'il me soit permis de hasarder quelques conjectures relatives à ce monument. On voit encore aujourd'hui à Vaison une frise sur laquelle sont gravés en lettres de cinq pouces les mots suivans, qui pourraient bien avoir fait partie de l'inscription gravée sur la porte du temple : DIVAE AVG · PROP. On ne voit point, à la vérité, le nom de Julie qui sûrement n'était pas oublié ; mais le *Dive Aug.* désigne bien clairement une impératrice, et l'on doit présumer que le nom de Julie devait être dans les parties de la frise que le temps nous a dérobées.

Il existe de plus à Vaison quelques chapiteaux de colonnes qui sont très-beaux. Il y en a un à la porte de la ville, qui sert de piédestal à une croix. On pourrait croire que ces colonnes servaient à la décoration de ce temple ; elles étaient de l'ordre corinthien, mais sans volute, ce qui n'est pas ordinaire. Je ne crois pas qu'on voie dans aucun autre endroit du royaume des colonnes pareilles. M. le comte de Caylus, qui a si bien mérité des lettres et qui a été si fort regretté de tous ceux qui les cultivent, quoiqu'une vieillesse avancée dut depuis long-temps les préparer à le perdre, M. de Caylus avait demandé à M. Calvet, son ami, un dessin de ces colonnes ; il fut fait par M. Peru, le cadet, peintre à Avignon, et envoyé à ce savant antiquaire, qui l'aurait fait graver si la mort lui en eût laissé le temps.

Il est facile de fixer l'époque de la fondation du temple de Julie. Les historiens qui nous ont transmis les événemens du règne de Tibère nous apprennent que cette princesse mourut sous le consulat de C. Rubellius Geminus et de C. Fufius Geminus, l'an de Rome 708 et de J. C. 29 (1). Le sénat, dans le grand nombre d'honneurs qu'on lui avait décernés, n'oublia pas l'apothéose ; mais Tibère défendit expressément qu'on la consacrat au rang des divinités, sous prétexte que ce serait agir contre les intentions de sa mère, ce que le fils avait refusé fut fait par le petit-fils : Claude, à son avènement à l'empire, accorda à Julie ou Livie les honneurs divins ; ce fut l'an

(1) Tacite, *Annal.*, lib. VI — Suetone, cap. LI. — Dion., lib. LIII.

de Rome 792 et le 41^e de J. C.

SEX · VENCIO
 IVVENTIANO ·
 FLAMINI · DIVI · AVG ·
 ITEM · FLAMINI · ET CVRA
 TORI MVNERIS GLADIA
 TORII VILLIANI · ADLEC
 TO · IN · CVRIAM · LVGDV
 NENSIVM · NOMINE ·
 INCOLATVS · A · SPLEN
 DIDISSIMO ORDINE
 EORVM
 ORDO VOCONTIOR ·
 EX · CONSENSV · ET · POS
 TVLATIONE POPVLI
 OB PRAECIPVAM
 EIVS · IN · EDENDIS ·
 SPECTACVLIS LI
 BERALITATEM ·

Le sénat mit Auguste au nombre des Dieux après sa mort. On lui donna ce nom, soit sur les médailles, soit dans les inscriptions. Il est vrai qu'il eut cela de commun avec plusieurs empereurs et césars. On trouve même des femmes qui en ont été décorées ; on lit sur les médailles : *Diva Drussella*, *Diva Faustina*. Ce titre ne se donnait sur les monumens publics qu'après la consécration. Les provinces avaient cependant prévenu la mort d'Auguste, et lui avaient rendu de son vivant les honneurs divins (1). M. Séguier, dans sa dissertation sur l'ancienne inscription de la maison carrée de Nismes, cite plusieurs villes dont les habitans avaient élevé de

(1) Dion., lib. VI. — Tacite, *Annal.*, lib. I, cap. X. — Strabo, lib. IV.

pareils édifices à la gloire de ce prince ; les Gaules en étaient remplies (1). Rien n'est si fameux que celui que les trois provinces des Gaules lui firent bâtir à l'endroit où est aujourd'hui l'église d'Enay de Lyon.

Les dignités de prêtres étaient données à des personnes distinguées, surtout celle de *flamen* : le *flamen* était le premier de tous et jouissait de prérogatives considérables. Outre le *flamen*, on avait encore créé des collèges de prêtres inférieurs nommés *sexviri augustates*. On a vu dans l'inscription citée la preuve qu'il y avait des *sexvirs* à Vaison. Un second marbre trouvé à Vaison en 1768, conservé dans l'évêché, confirme cette assertion :

SIO · DIADVMENO IIIII VIR

Les *sexvirs*, fondés probablement par Tibère pour desservir les temples et les autels d'Auguste, n'étaient guère que dans les grandes villes ; c'était un honneur qui ne leur était accordé que par les empereurs, ou du moins par les principaux officiers de l'état. Les villes où il y avait des *sexvirs* et les particuliers assez heureux pour être promus à cette dignité, y étaient sensibles et n'oubliaient rien pour en témoigner leur reconnaissance. On voit dans Gruter et dans Bergier une inscription par laquelle il conste que plusieurs affranchis font paver à leurs frais un grand chemin à cause du *sexvirat* :

AVGVSTALES VI · VIR

.....

VIAM LONGAM P CLXV EXDD
 OB HONOREM SEXVIRATVS
 SVA PECVNIA SILICE STERNANDO
 CVRARVNT ·

D'après cette inscription, rien, ce me semble, n'est capable de mieux faire apprécier l'importance des *sexvirs* qu'un passage

(1) *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, tome XXI, page 301.

de Suetone, dans lequel il est rapporté qu'Auguste fit réparer la voie flaminienne et chargea du même soin pour d'autres grands chemins des hommes qui avaient été honorés du triomphe, *viros triumphales*. Or, on voit ici le même travail fait, quoique dans des temps différens, par les premiers hommes de la république et par des *sexvirs*. Si l'on m'objectait que ce qui diminue bien le prix de cette dignité, c'est de la voir réunie avec la qualité d'affranchi, je répondrais que cette inscription doit être postérieure à Auguste de quelques années. Or, on sait à quel degré de puissance, sous les successeurs de ce prince, arrivèrent les affranchis.

Item flamen et curator muneris gladiatorum Villiani. Les deux qualités de prêtre ou de curateur, ou maître de quelque corps, de quelque collège, étaient quelquefois réunies sur une même tête.

On sait que les gladiateurs s'entr'égorgeaient pour amuser le peuple, et les Romains étaient fort amoureux de ce spectacle ; leur fournir, était un moyen sûr de leur plaire.

Le *Juventianus* de notre inscription devait être opulent et splendide, puisqu'il aimait les jeux qui coûtaient des sommes immenses à ceux qui les faisaient représenter. Le sénat, l'an de Rome 778, rendit un décret qui défendait à quiconque ne possédait pas le fonds de 400,000 sexterces de donner des combats de gladiateurs. Il fallait que *Juventianus* eût plusieurs troupes de gladiateurs. On sait que les gladiateurs étaient partagés en différens corps ou différentes factions : *Munus Villianum*, le nom d'une des factions, est pris apparemment de quelque *Villius* qui l'exerçait.

Adlecto in curiam Lugdunensium nomine incolatus. *Juventianus* fut reçu in curiam Lugd. , c'est-à-dire parmi ceux qui pouvaient aspirer au rang des décurions, qui dans les villes de province représentaient les sénateurs de Rome. Il y fut reçu parce qu'il faisait son séjour dans cette ville, c'est ce que dit *nomine incolatus*. Lyon était la ville des Gaules la mieux faite pour y donner des spectacles, et les décurions de cette ville consentirent à ce que *Juventianus* y fût admis, c'est ce que signifie *adlecto a splendidissimo ordine eorum*.

Lorsque le mot *ordo* est mis tout seul dans les inscriptions (on l'y trouve quelquefois joint avec l'épithète de *splendidissimus*), il signifie toujours le corps des décurions de la ville. Un auteur explique ainsi ces mots d'une inscription : *LOCVM ORDO CIVITATIS LIBENTER DED* : *Le sénat de la ville assigna le terrain* (1). Le corps des décurions de Vaison, *Ordo Vocontiorum*, fit élever ce monument non-seulement *ex consensu*, mais à la réquisition du peuple, *ex postalatione populi* ; on le lui décerna, et apparemment on dut le placer dans un lieu assigné. C'était l'usage, on peut le voir par l'inscription que je viens de citer, et on peut le croire de *Juventianus*, quoiqu'il n'en soit pas fait mention.

Je finis cette explication par une remarque que m'avait fournie l'inscription. On ne peut s'empêcher d'admirer la bonhomie des habitans de Vaison, qui élèvent des monumens à deux hommes, dont l'un fait un legs considérable et orne de marbres le protique des bains d'une ville étrangère, et l'autre donne fréquemment des spectacles dans une ville étrangère aussi, et de plus éloignée de 30 lieues ; à moins qu'on ne dise que *Juventianus*, citoyen de Vaison, ayant procuré à sa patrie des combats de gladiateurs, et que transféré ensuite parmi les décurions de Lyon, le peuple de Vaison, voulut lui témoigner sa reconnaissance et sa regret de le perdre, afin de conserver sa bienveillance en lui érigeant ce cippe ou cette statue.

Cette inscription a été rapportée par Gruter, Chorier, Bouche et le P. Menetrier ; on la place communément à la ville de Die ; elle n'y existe plus.

Je passe à une autre inscription rapportée par Gruter et Boyer (2) :

(1) *Mémoires de l'Académie des inscriptions*, tome XVII, page 20.

(2) Gruter, page 516, n.° 5. — *Histoire de l'Eglise de Vaison*, page 74, 2.° livre.

D · M ·
 C · ATILIO · C · F · VPL MARTIALI
 VASIONE · VETER · EX COHO · XII · P · R ·
 MILITAVIT ANNIS XVII
 VIXIT ANNIS LV M · I
 P · DOMITIVS · ADIVTOR
 HERES · CONSORTI · SVO · BENE MER ·
 FECIT ET SIBI ·
 POSTERIS QVE SVIS OMNIVM
 ARBITRATV · SESTI · PRISCI · FLAVI CALVISI ET SIBI ·
 ·····NAM · ET EORVM · QVORVM · ARBITRATV ·
 ····· FIERI CAVS ···· ENTI ESSE VOLO ·

Caio, Caii filio, Atilio, ex coh. XII pretoriâ. Les troupes prétoriennes reçurent pour la première fois de Scipion l'Africain une fomme réglée. Il choisit une compagnie des plus braves de l'armée dont il composa sa garde. Ces troupes, sous les triumvirs, furent de beaucoup augmentées. La paie de ces soldats était double ; ils avaient par jour deux denier. Ils abusèrent si fort du pouvoir qu'on leur laissa prendre, qu'ils allèrent jusqu'à élever et détrôner plusieurs empereurs. Il y avait douze de ces cohortes, et c'était dans la dernière qu'avait servi en qualité de vétérân Acilius de Vaison. Le plus grand nombre de ceux qui ont rapporté cette inscription l'ont terminée à ces mots *et sibi* : c'est ainsi qu'ont fait Semetrius et Panvini. Ce qui est à la suite paraît avoir été ajouté dans Gruter d'après Manuce, qui rapporte cette inscription dans son *Orthographie*.

Les anciens monumens parlent souvent du consentement que donnaient les parens pour placer les inscriptions funéraires de tel ou tel avec celles de leurs familles, ou dans un lieu qui leur était assigné. Il semble ici que *omnium arbitratu* regarde le consentement accordé par ceux qui étaient nommés à la suite ; savoir : *Sextus presens, Flavius Calvisius*, et tel autre qui pourrait y être nommé, et dont les noms devraient suivre après ET. Le *sibi* n'était peut-

être que le commencement d'un de ces noms mal copiés. Les mots tronqués qui sont à la suite n'aident pas beaucoup pour rétablir en entier les deux dernières lignes.

Gruter rapporte deux inscriptions triomphales qui font mention de nos Voconces ; la première est dans Goltzius avec moins d'exactitude :

M FVLVIVS · M · F · Q · N · FLACCVS
 PROCOS ·
 DE LIGVRIBVS VOCONTIEIS ·
 ET SALLVEIS

Gruter la rapporte plus exactement :

C · SEXTIVS · C · F · CALVIN · PROCO
 DE LIGVRIB · VOCONTIEIS SALLVVIEIS (1).

Voici un autre fragment :

···VS · M · F · Q · N · FLACCVS · PRO · AN · D · C XXX ·
 GVRIBVS VOCONTIEIS ·

Les historiens sont parfaitement d'accord avec ces inscriptions. On y voit Fulvius, collègue du fameux Graccus dans le triumvirat pour la répartition des terres, lié étroitement avec ce tribun, obtenir du peuple, à sa considération, les honneurs du triomphe, pour des exploits assez légers, et Sextius Calvinus remporter une grande victoire sur une partie des Gaulois, s'emparer de la capitale des pays voisins de Marseille, fonder et donner son nom à la ville d'Aix, *Aque Sextia*, et obtenir à bien plus juste titre, que celui qui l'avait précédé dans cette guerre, les honneurs du triomphe (2).

Les peuples dont notre inscription fait mention sont les Salla-

(1) Gruter, pages 296 — 298.

(2) Ammien-Marcellin, lib. XV. — Velleius Paterculus, lib. V, cap. XV. — Florus, lib. III, cap. II. — Strabon, cap. IV :

viens, que Pline désigne ainsi : *Aque Sextie Salluviorum* ou *Salyorum*, les Voconces et les Liguriens, c'est-à-dire les peuples des Gênes, de Nice, et en général tous ceux qui étaient renfermés entre le Var et le fleuve Macra (1).

Je vais rapporter encore quelques inscriptions qu'on voit à Vaison, la plupart à l'évêché. En 1767, en creusant le chemin de la chapelle Saint-Quenin, on en trouva trois. J'en ai déjà cité une, c'est celle de *Diodumenus, sexvir augustal* ; voici les deux autres :

SEXTIOLA · PATRI · OPTVNO ·
····· NSIVM · VOCONTIORVM · QVINTILIAE ·
PATERNAE · FIL
····· AE · VXORI · VIVOS · FECIT · ET · SVIS ·

M. de Vérone a découvert en 1769, dans les décombres de l'ancienne Vaison, un autel et un fragment d'inscription votive consacrée à la Lune ou à la Fortune :

····· VNAE
····· NNIVS
L · S · L · M

Deux ans après, il découvrit un autel votif dont l'inscription est intéressante par sa brièveté ; il n'est rien de si laconique. On y

(1) Plinii, *Hist. nat.*, lib. III, cap. IV.

trouve le nom du dieu auquel il fut consacré, seul et sans épithète :

D · M ·
AVRELIO MAX
SIMO · Q · FATVM ·
SVVM FVNXT ·
CIVITATIS · VAS ·
QVEM PATER ET ·
MATER SEPVL
TVRAE TRADIDE
RVNT ·
~~~~~  
C · IVCVNDIO ·  
SEVERO · DE  
FVNCTO AN  
NOR XXIIII ·  
MENS · VIII · DIE  
IIII · C · IVCVNDIO ·  
SEVERIANVS  
FIL PISSIMO

~~~~~  
MACIAII · SIIVE · SEVIIRINII MEMORIAII AIITERNII
AVRIILIVS VALERIANVS SII VIVO COIVGI IIT SIIBI
CIVIS VIIRVIIRCHII LIISIIS MACI SIIVIRINI SOROR
TRIBVNI LEGIONIS SIICVNDIIS ITALICIIS (1).

Cette troisième inscription est du bas-empire : on sait que la barbarie de ce temps adopta quelquefois deux II pour l'E ; on voit

(1) Boyer, *Histoire de l'Eglise de Vaison*, livre II, page 75.

dans les recueils d'antiquités des inscriptions formulées d'après cet usage.

M. le président de Valbonnays a lu et expliqué ainsi cette inscription :

MACIAE SEVAE SEVERINAE MEMORIAE AETERNAE
AVRELIVS VALERIANVS SE VIVO CONIVGI ET SIBI
CIVIS VERCELLENIS MACI SEVERINI SOROR
TRIBVNI LEGIONIS SECVNDAE ITALICAE.

Le nom d'*Italica* est donné à plusieurs légions, dans vingt inscriptions citées par Gruter. *Aurelius Valerianus* voulut élever un monument qui lui fût commun avec *Severina*, son épouse, et pour donner quelque relief à sa mémoire, il voulut faire connaître qu'elle était soeur d'un citoyen illustre de Verceil, qui avait été honoré du commandement d'une légion. J'adopterais assez cette interprétation de M. de Valbonnays, au citoyen de Verceil près. Je ne vois point que l'on doive lire ainsi les lettres baroques qui forment ce mot : j'aimerais autant y voir *civis Vasionensis*, ce que je ne propose cependant que comme une possibilité ; heureusement il importe peu de savoir quelle était la patrie du frère de Severina.

M. de Cohorne de la Palun, ancien évêque de Vaison, avait fait transcrire dans sa galerie deux inscriptions qui n'existent plus que dans cette copie. Le P. Boyer les cite à l'article des inscriptions trouvées dans le territoire de Vaison.

D · M ·
VALERIAE
POMPEIA
DEMETRIA
FILIAE
KARRISSIMAE

D · M ·
VALERII
SEVERI ·
LICINIA VERA
MATER
FILIO
KARRISSIMO (1)

Près de la chapelle de Saint-Quenin est une frise sur laquelle est écrit en lettres de cinq pouces de haut : IVL POMPEIO · F · L · FEC ·

D · M ·
Q · TITIAE · Q I
VERATIANVS ·
VXORI · K · R · S · M · E
S · A · D ·

~~~~~  
D · M ·  
P · ATILIO INGENVO  
FIL PIENTISSIMO  
IVLIA INGENVA  
MATER ET  
Q · IVL MARCELLINVS

~~~~~  
D · M ·
CAT PATERNE
DEF · ANN · V · M · II ·
DIE XVIII · SEX · CAT ·

(1) Boyer, *Histoire de l'Eglise de Vaison*, livre II, page 74.

D · M ·

VALLIVS · LYRICVS · SIBI · ET · SVIS ·

Toutes les inscriptions qui, dans l'ouvrage dont je les ai extraites (1), ne sont point en lettres majuscules, dont les lignes ne sont point séparées, et où la ponctuation n'a pas été observée, sont si mal copiées, qu'il est impossible de les expliquer.

Je joins quelques fragmens encore existans :

MVLAE RESTITVTI FV

OLA SIBI ETC
PACANO · FR ·

PATR
VO · VRO
···· IE FIL
···· FIL
···· H · N · S

Je vais parler de quelques inscriptions chrétiennes conservées à Vaison. Comme elles paraissent des premiers siècles de l'église, elles nous apprennent que cette ville a été une des premières à recevoir les lumières de l'évangile.

TITVLO
FRA
TRV
M

DVOR
GER
MA
NO
RVM

Le monogramme placé sur ces inscriptions dénote qu'elles sont du temps de Constantin, ou d'une date postérieure à ce prince.

(1) Boyer, *Histoire de l'Eglise de Vaison*, livre II, page 75.

HINC IN PACE QVIESCIT
PELAGIVS PREBIT
QVI VIXIT ANN · · · ·
OBIIT ·

RVSTICVS VOTO SVO FECIT
MORITVRIBONAE MEMORIAE MATER
MEA STEPHANIA SVB DIE XIV · KL
NOVEMBRIS DIE LVNAE · LVNA XVII · VIXIT
ANN · XLVI SEVERO ET IORDANE CONS ·
RVSTICVS VOTO SVO FECIT ·

HIC IN PACE
REQVIESCIT
SANTAE
MEMORIAE
ERIPIVS P · B · R ·
QVI VIXIT
ANS · XXVII
MENS X · D · XVIII
OBIIT VIII KL · FEBRVAR ·
PC · ITERVM
AGAPITI V · C ·
CONSS. (1)

Quelques auteurs, entre autres M. de Suarès, savant évêque de Vaison, sont de l'avis qu'Eripius était pourvu de ce siège l'an de J. C. 524, quoiqu'on lui ait donné dans cette inscription simplement la qualité de *presbiter*. La jeunesse d'Eripius me ferait être d'un avis contraire, d'autant mieux qu'alors, comme aujourd'hui, on était rarement évêque avant 27 ans. Quant à l'époque de notre inscrip-

(1) Boyer, *loco citato*, pages 35-42, livre I.

tion, je crois plus aisé de la fixer. Agapitus fut consul avec Anastase l'an 517. L'année d'après, Magnus fut seul consul en Orient, en 518 ; mais en Occident, on se servit pour désigner cette année des mots *post consulatum Agapiti*, comme le prouve Muratori par une inscription rapportée par Margarini. L'année 519 eut pour consul l'empereur Justin et Anastase, mais en Occident on continua à marquer l'année *post consulatum iterum Agapiti*, comme le prouve l'inscription qui est de 519 (1). Cela ne veut pas dire qu'Agapitus fût consul pour la seconde fois, mais qu'on compte les années d'après l'époque où il fut consul.

NECLICIA
PAX TECVM
CASTA ·
CHRISTIANA
~~~~~  
STAFILI  
PAX TECVM  
IN DEO  
HAVE VALE

L'inscription suivante est surmontée d'un buste très-mal fait.

INLVSTRIS TITVLIS MERITIS QVE HAVD DISPAR AVORVM,  
PANTAGATHVS FRAGILEM VITAE CVM LINQVERIT VSVM,  
MALVIT HIC PROPRIAE GORPVS COMMITTERE TERRAE,  
QVAM PRECIBVS QVAESISSE SOLVM : SI MAGNA PATRONIS,  
MARTIRIBVS QVAERENDA QVIES SANCTISSIMVS ECCE,  
CVM SOCIIS, PARIBVS QVE SVIS VINCENTIVS AMBIT,  
HOS ADITVS, SERVAT QVE DOMVM, DOMINVM QVE TVETVR.  
A TENEBRIS LVMEN PRAEBENS DE LVMINE VERO,  
MILITIAM SI FORTE ROGES QVAM GESSERIT ILLE,  
PRAESTITERIT QVE BONI POSITIS IN LVCE SVPERNA,

(1) Muratori, *Thesaurus Inscriptionum*, page 418.

QVEM SIC XRISTICOLAE CELEBRENT POST FATA IACENTEM,  
INVENIES QVOD IVRA DEDIT, SANCTISSIMO SANXIT,  
ARBITRIIS, CVSTOS PATRIAE, RECTOR QVE VOCATVS,  
A PATRIA REXIT QVONIAM PROMPTISSIME CIVES,  
LIBERTATE ANIMI, PARCVS SIBI, LARGVS AMICIS,  
ET FIDVS DOMINIS PRIMVM QVOD POSTVLAT ORDO,  
VITAE EI AETERNVM FAMA TRANSMITTIT IN ORBEM,  
ABSTVLIT HVNC REBVS DECIMO MORS INVIDA LVSTRO,  
NAMQVE SENATORIS POSVIT POST SINGVLA VITAM. (1)

Vaison ou plutôt le pays des Voconces a vu naître dans son sein quelques grands hommes, entre autres Trogue Pompée. Cet auteur avait composé une histoire universelle en 44 livres. Justin nous en a donné un abrégé, et c'est peut-être cet ouvrage qui nous a fait perdre celui de Trogue Pompée. Il vivait sous Auguste. Son père, après avoir porté les armes sous Jules César, devint un de ses secrétaires et garde de son sceau (2).

Je n'ose pas dire, comme le P. Boyer, que l'inscription qu'on va lire pourrait regarder Trogue Pompée. Elle a été communiquée par M. le commandeur de Gaillard, qui l'avait copiée lui-même au cloître de Vaison, où elle existait. On ne l'y trouve plus.

O POMPEIO  
V · C · I · TIT · F · RED  
FLAM AVG  
VALERI  
TETRICVS  
ANVLLINVS (3)

HIC IN PACE REQVIESCIT ·  
BONAE MEMORIAE AMICVS  
DIACONVS QVI VIXIT ANNOS

(1) Boyer, *Histoire de l'Eglise de Vaison*, livre I, page 37.

(2) Justin., lib. XLIII, *in fine*.

(3) Boyer, *Histoire de l'Eglise de Vaison*, livre I, page 6.

XXX · OBIIT SVB D · III · IDVS  
IANVARIAS · DC · ET · ERVMPA  
II NIIVN · INDIC · QVARTADECIMA (1)

Avant de quitter cette ville, je crois devoir examiner le sentiment d'un géographe moderne, qui a avancé que Vaison était la ville que Strabon nomme *Aeria*. M. Sanson, ne trouvant point dans l'ouvrage de l'auteur grec la capitale des Voconces désignée sous le nom de *Vasio*, et connaissant d'ailleurs son exactitude, a voulu chercher cette ville sous un autre nom, et il a cru que celui d'*Aria* pourrait lui convenir. S'il avait connu l'ancien local de Vaison, il aurait vu que ce que dit Strabon d'*Aeria* ne pouvait regarder cette ville. Il est aisé aujourd'hui, soit par les restes des murs, soit par les monumens que l'on découvre, de décider de la position de l'ancien Vaison. Ce qu'il y a de positif c'est qu'il n'était pas sur un lieu élevé.

L'ancienne tradition du pays porte que sept collines étaient renfermées dans l'enceinte de Vaison, et que cette parité de la capitale des Voconces avec la première ville du monde avait rendu Vaison très-cher aux Romains. De cette topographie il suit que Vaison n'était pas bâti, comme le dit Strabon, *in celsissimo loco*, et que par conséquent ce ne peut être l'ancienne *Aeria*, *sic dicta* ( teste *Artemidoro* ), *quod in celsissimo loco sit posita*. Une autre raison contre l'opinion de M. Sanson, c'est que Pline, qui fait mention d'*Aeria*, nomme *Vasio* dans le même chapitre, ce qu'il n'aurait pas fait si les deux noms avaient désigné la même ville.

Il y a eu peu de matières sur lesquelles les historiens aient autant varié que sur ce qui regarde *Aeria*. J'ai donné le sentiment de Sanson : celui de Ferrarius et de Baudran est que c'était le village de Loriol. Raymond Salery la croit le château de Lers, vis-à-vis Roquemaure, le P. Monet celui de Mornas. M. Calvet, dans une lettre écrite à M. le comte de Caylus, croit que Mornas est le *Forum*

(1) Boyer, *Histoire de l'Eglise de Vaison*, livre I, page 66.

*Neronis* des anciens (1).

Ce savant antiquaire ne serait pas éloigné de penser que le village de Basroux pourrait être l'*Aeria* des anciens. Celui-ci est extrêmement élevé, les vallons en sont fertiles et remplis d'excellens pâturages. Or, Strabon ajoute, au passage que j'ai cité : *Tota ista regio campestris est et pascuis idonea*. Enfin, l'on découvre journellement aux Basroux des monumens qui font présumer son ancienneté. Gruter rapporte une inscription qu'il place à *Alba Rufa juxta Avencanem*.

D. M.  
C · ATILA  
NI ANNOR XXII  
ANRIA PUPA A  
VIA NEPOTICA  
RISSIMO ·

L'inscription suivante n'a point été publiée :

MARCIAN  
VS ET SECV  
NDINVS M  
EMORIAM  
POSVERVN  
T PATVNI P  
ATRI DVLCI  
SSIMO SEN  
IVO ANNOR  
VM SEXSAGI  
NTA ·

(1) Caylus, *Antiquités*, tome VII.

M. Séguier, à qui j'ai communiqué mes doutes sur ce qui regarde la ville d'*Aeria*, m'a fait part de quelques réflexions que je vais placer ici.

L'ouvrage d'Artémidore est perdu, par conséquent il n'y a pas de possibilité de vérifier le passage de cet auteur que j'ai cité. Strabon ne fait que le rapporter. On ne peut pas croire que ces deux géographes n'aient pas vu la ville dont ils parlent, et que la dénomination qu'ils en ont donnée peut n'avoir d'autre fondement que l'idée qu'ils ont appliquée à ce mot *Aeria*. Cela supposé, on pourrait, sans s'en rapporter à cette étymologie, chercher quelque ancien nom qui se rapprochât de celui d'*Aeria* : c'est ainsi que les savans ont deviné et découvert plusieurs situations des villes et des pays qui sont nommés dans l'arc de triomphe de Suze, qui composaient l'ancien royaume de Cottius dans les Alpes. Il est aisé de juger, en suivant cette idée, combien les noms de *Mornas*, *Lers*, *Vaison*, *Grenoble* et autres qu'on a pris pour *Aeria*, cadrent peu avec le sien.

Artémidore, géographe, vivait environ la CLXIX olympiade, c'est-à-dire plus de cent ans avant l'ère chrétienne ; il ne reste de son ouvrage que quelques fragmens que le savant anglais Hudson a rassemblés dans le I<sup>er</sup> volume des *Geographi Graeci minores*, à la fin de ce qu'on a sur la géographie de l'ouvrage de Marcien (1). Marcien avait composé onze livres, contenant l'abrégé de la géographie d'Artémidore, mais il n'est parvenu jusqu'à nous qu'une bien petite portion de cet abrégé. On peut remarquer ensuite qu'à suivre Strabon dans la description qu'il fait du pays qui est entre la Durance et l'Isère, il devait y avoir cinq rivières qui venaient se jeter dans le Rhône. Deux de ces rivières mouillaient et entouraient les villes des *Cavarum* et des *Varorum*, dont on serait fort en peine d'assigner la situation ; la troisième est la Sorgue, *Sulgas*, que quelques auteurs font passer mal à propos par la ville de Vai-

(1) *Geographiae veteris Scriptores Graeci minores*, etc. Oxford, 4 vol. in-8°, 1698-1712.

son : ils disent qu'une de ses branches apporte à cette ville, par ses divers canaux, beaucoup de commodités. La Sorgue est au moins à quatre lieues de Vaison. On avait bâti au confluent de cette rivière et du Rhône l'ancien *Vindalum*, fameux par le combat donné dans son voisinage, dans lequel *Aenobarbus* défit les Gaulois. Ensuite, continue le géographe, *in medio sunt urbes Avenio, Arausio et Aeria* (1). Il semble ici décrire les villes dans l'ordre qu'elles gardaient entre elles, en sorte qu'*Aeria* paraît être la plus éloignée de *Vindalum*, et l'on dirait qu'il n'avait en vue que des villes peu éloignées du Rhône ou qui le bordaient, comme Avignon. C'est peut-être ce qui a engagé celui qui soutenait que Mornas était cette ville, à les placer comme n'étant pas éloignées de ce fleuve. Il semble de plus qu'il y avait autrefois une voie étroite de cette ville jusqu'à Siston, si l'on doit cependant confondre ce nom avec celui de *Durio*, comme a fait le savant Cellarius, dans sa *Carte de l'ancienne Gaule*, où il a mis *Durio sive Segustero*. Baudran, Sanson et le P. Briet sont du même sentiment. Ferrarius le croit Donzère, et le P. Monet, Mornas. C'est là tout ce que fournissent les ouvrages tant anciens que modernes écrits sur cette matière. Plus on y réfléchit, plus on est incertain sur ce qui regarde la ville d'*Aeria*. Je crois que la ville moderne dont le nom a le plus d'analogie avec *Aeria* est Valréas ou Vauréas. On peut très-aisément conjecturer que la ville ou la vallée qui en était voisine fut appelée *Vallis Aeria*, dont s'est formé sans peine *Valréas*. Je me flatte que des recherches plus exactes pourront, dans la suite, ou donner à ce système plus de probabilité, ou m'en faire adopter quelque autre avec des raisons légitimes.

En suivant Pline, j'aurais dû placer immédiatement après Vaison, Luc, qui était en quelque sorte la seconde capitale des Voconces. Cependant la supériorité de Die sur ce lieu m'engage à lui donner la préférence. Cette supériorité date de très-loin, puisque

(1) Strabo, lib. IV.

dans l'*Itinéraire de Jérusalem*, que l'on croit du temps de Constantin, Luc n'était nommé que *mansio*, tandis que Die portait le nom de *civitas*. C'était une ville considérable des Voconces, suivant Adrien de Valois (1) ; elle était colonie grecque et avait été bâtie par les Phocéens qui étaient venus s'établir à Marseille. ( Quelques auteurs ont dit la même chose de Vaison. ) Le motif d'un pareil sentiment, suivant ces auteurs, est le nom de *Dea* que porte cette ville. Je ne vois pas que le mot de *Dea*, qui est purement latin, ait pu faire attribuer à Die une origine grecque. Peut-être fut-elle dédiée à Livie, nommée *Julie* après sa consécration, pendant que Luc, ville voisine dont je parlerai, fut dédiée à Auguste. On pourrait le conjecturer d'après un marbre rapporté par Gualtier, sur lequel on lit : LIVIAE · AVG · DEAE · MVNICIPIVM ·

Cette ville est située sur les bords de la Drome, *Druna*, c'est du moins le nom que lui donne Ausonne. Joseph Scaliger, dans ses *Notes* sur cet auteur, dit que c'est de cette rivière qu'a prétendu parler Strabon, lorsqu'il dit dans sa *Géographie* que cinq rivières descendent des Alpes entre l'Isère et la Durance. Il ne nomme que la Sorgue, et il y en a deux, ajoute l'auteur, qui sont portées au Rhône par le même canal. Suivant Scaliger, ces deux rivières sont la Drome, qui reçoit le Bez dans son sein. Chorier fait venir le nom de *Druna* de deux mots grecs, dont le premier signifie *impétueux*, et le second *fort* comme un chêne (2). Papire Masson confirme l'étymologie d'*impétueux*, puisque parlant de la Drome il dit :

« Irritatur que retenta,  
Et crescit rabies. »

La ville de Die était inconnue à tous les anciens et à tous les auteurs qui ont écrit avant le IV<sup>e</sup> siècle : c'est ce qu'avance Bouche,

(1) *Notitia Galliarum*

(2) Chorier, *Histoire de Dauphiné*, tome I, page 22.

dans l'*Histoire de Provence*, et il n'est démenti que par le seul *Itinéraire d'Antonin*, qui en fait mention. Celui de Jérusalem, dont je parlerai fort au long, ne l'a pas omise. En 325, Nicaise, évêque de Die, assista au premier concile de Nicée. Ce fut le seul évêque des Gaules qui s'y trouva. En 347, Palladius, évêque de la même ville, assista à celui de Sardique. Voilà tout ce que nous fournissent les anciens sur cette ville. Elle était cependant colonie romaine : on l'a prouvé par une inscription rapportée plus haut. Ce qui semble indiquer que cette ville était considérable, c'est qu'elle avait une *flaminique*, comme l'indique la même inscription : tel était le nom que portait la femme du *flamine* ; elle était pourvue du sacerdoce, aussi bien que son mari, et assujettie à-peu-près aux mêmes formalités. Macrobe dit que la flaminique ne pouvait plus faire aucune fonction dès qu'elle avait entendu le tonnerre, jusqu'à ce qu'elle eût apaisé les Dieux : *Flaminica quoties tonitrua audiisset, feriata erat, donec placasset Deos*. Il y avait de certains temps où elle ne pouvait pas se peigner, et suivant Festus, le divorce lui était défendu. Apparemment il fallait un certain âge pour être flaminique, et jusqu'à ce que l'aspirante l'eût atteint, elle n'était que désignée : c'est ce qui paraît par CAECILIA morte à l'âge de 14 ans et deux mois. Cette femme n'était pas encore pourvue du sacerdoce.

Outre la flaminique, il devait y avoir à Die beaucoup de temples et beaucoup de prêtres : le culte des Dieux dut y être établi comme dans tout le reste de l'univers. Jupiter, regardé comme le premier dans tout l'empire romain, fut bientôt après la conquête des Gaules par Jules César adoré dans les provinces. Supposé qu'on ne l'y connût pas auparavant, il paraît que le culte de ce dieu ne fut introduit dans les Gaules que fort tard, et seulement par le canal des Romains (1). Gruter rapporte une inscription consacrée à Jupiter,

(1) *Religion des Gaulois*, tome I, page 282.

inscription que l'on croyait de son temps à Die, mais qui ne s'y trouve plus :

I · O · M ·  
C · F · VENAES · F ·  
COELI · HER ·  
MAGORAE  
ET · VENAES ·  
ATTICILAE ·  
LIB · EPAPHRO ·  
DITVS · EX · VOTO

On voit à Die les restes d'un arc de triomphe, qui devait être d'un beau dessin ; il est orné de têtes de taureaux ; il en reste encore sur une seconde porte de la ville quatre pierres portant en relief les têtes de ces animaux et les instrumens qui servaient au sacrifice qu'on nommait *taurobole*. Tout cela montre en quel honneur était à Die Cybèle, la mère des Dieux. Le taureau était consacré à cette déesse, pour la remercier de ce qu'elle avait appris aux hommes l'art de dompter ces animaux. Le P. de Colonia, dans son *Histoire littéraire de Lyon*, prétend que le taurobole avait quelque rapport avec le baptême des chrétiens. C'est la manière dont se faisait ce sacrifice qui l'a induit à ce sentiment. On creusait une fosse profonde ; on y descendait le sacrificateur ; on couvrait la fosse de planches percées de plusieurs trous par lesquels le sang de la victime égorgée coulait abondamment sur le prêtre, qui s'en frottait le nez, les yeux, les oreilles et toutes les parties du corps. Une inscription taurobolique citée dans les Antiquités Romaines de Dempster prouve que le prêtre croyait être purifié par cette cérémonie : TAVROBOLIO IN ÆTERNVM RENATVS (1).

Nulle ville, après celle de Lectoure, ne fournit autant de tauroboles que celle de Die. Sur quatre qui restent encore, un seul a une

(1) Dempster, *Antiquitatum Romanarum Corpus*. Parisiis, 1613, in-fol.

inscription que citent Gruter et Chorier. La voici telle qu'elle est aujourd'hui :

D · M ·  
PRO · SAL IMPER · TAVR · FEC · TL · FL · MAR ·  
CELLIN · ET VAL DEC V · M · III · A EX VOTO ·  
SACERDATTIO · ATTIANI · FIL ·

La ville de Die honora d'un culte particulier la déesse *Andarta*. Gruter, qui cite deux inscriptions en l'honneur de cette divinité, les dit toutes deux de Die. Je vais les rapporter. Elles n'existent plus dans cette ville.

DE · AVG  
ANDARTAE  
M · IVL · ANTO  
NINVS ·  
~~~~~  
DE · AVG ·
ANDARTAE
M · IVLIVS ·
THEODORVS · (1)

J'en joins une troisième qui se voit dans les parterres de l'évêché de Die. Je ne l'ai vue dans aucun recueil d'inscriptions.

DEAE · AVG ·
ANDARTAE
L · CARISIVS
SERENVS
IIII I VIR AVG ·
V · S · L · M ·

Les Gaulois et les Bretons honoraient la déesse *Andarta* d'un culte particulier, dit l'auteur de la *Religion des Gaulois*. Ces derniers

(1) Gruter, page 88, N.os 3-10 - Religion des Gaulois, livre III, page 12.

lui donnaient le nom *d'Andaste* ou *Andate* : les uns et les autres appelaient ainsi chacun en leur langue la victoire personnifiée.

Le même auteur pense encore que c'est la tête de cette déesse qu'on voit sur plusieurs médailles gauloises avec un casque.

Suivant Dion, *Banduica*, issue des rois qui avaient commandé aux Bretons, fit ses vœux à *Andate*, marcha droit aux ennemis, etc..... faisait de grandes réjouissances dans les bois consacrés à *Andate*

Je ne puis cacher ma surprise sur ce que cette divinité, si honorée à Die, puisqu'on trouve dans cette ville trois inscriptions qui lui sont dédiées, ait été tellement inconnue ailleurs.

D · M ·
LIBERORVM AC CON
IVGIBVS PVBLICI CALIS
TI ET IPSIVS CONSECRATVM
CVM BESE VINEAE AREP ·
EX CVIVS REDITV OMNIB ·
ANNIS PROLIBARI VOLO ·
NEMINVS XV · V · S · L ·
H · T · H · N · S ·

Ce monument contient une fondation à perpétuité d'une libation qui devait se renouveler tous les ans. On assigne les revenus des deux tiers d'une vigne pour subvenir aux frais de la

cérémonie. Le mot *arep*, qui suit celui de *vineæ*, peut présenter quelques difficultés. M. Lancelot, membre de l'académie des inscriptions, qui, dans un voyage à Die, a copié cette inscription, prouve dans une dissertation qu'*arep* était l'abrégé d'*arepennis*, arpent. Il cite Columelle, qui dit, livre III, chapitre I, en parlant des Gaulois : *Semi jugerum quoque arepennum vacant*. Il cherche ensuite l'étymologie d'*arepennis*, blâme ceux qui font venir ce mot d'*arare*, ou d'*arvipendium*, cite l'opinion des Bollandistes, qui le

dérivent de deux mots, moitié gaulois, moitié ancien français, savoir *dard* ou *crois*, terre, et de *pend* ou *pand*, carré. On doit observer que *pena* signifiait chez les Gaulois un lieu élevé.

Voici encore des inscriptions que l'on trouve dans la ville de Die :

· · · · · OPTIVS CINNAMVS ET BABV
· · · · · A FVSCINA · VXOR VIVI SIBI · FEC ·
· · · · · OR ET · IVLIA CARINA PARENTES FIL
VIVI FECERVNT

~~~~~  
D · M ·  
IVL · PHILVMENES  
SEX · POMP · EVTYCHES  
MARITVS ET  
IVL CALINICE LIB ·  
PIENTISSIMAE

~~~~~  
D · M ·
CARINIANI VA
LERIANI FIL ·
ANNORVM · XV ·
AGNE · FIL · CARISS
ET · SIBI · VIVA · FEC ·

~~~~~  
IOVENTIO  
ADRVMETI · F ·  
VERECVNDIA VERCATI  
VXOR · V · F · ET SIBI

D · M ·  
C · MELLINI  
SECVNDINI  
MELLINI ·  
VERVS ET · SEVE  
RVS PATRI ·

~~~~~  
T · HEL · ALEXANDRI · F · HE
D · ET VALERIA VALERI M ·
INCOMPARABILI · ET SIBI ·

~~~~~  
D · M ·  
PVPI PATERN ·  
FIL  
PATERNVS PATR ·

~~~~~  
···· ALERIAE
IVS · VALERIANVS ·

~~~~~  
POMP · FAVSTINI FILI PISSIMI DEFVN ·  
ANN · XX · QVEM POST MORTEM FRAR ·  
IVS SEVERIANI L · POMP · HERME  
ROS PATER AMISERAT ·

~~~~~  
OIVIDIO ORV ·
CONTVB ·
~~~~~  
RIFATI  
···· VS VIVS SIBI  
···· IAE · FECIT ·

MARI ATTI  
ET VALERI  
SVET ·  
NARINVS ·

~~~~~  
D · M ·
M · NVMISI ·
PRIMO ·
SEVERA · VI
TALIS · COIV
GI ·

~~~~~  
DEAE AVG ·  
ANDARTAE  
M · POMP ·  
PRIMITIVS  
EX VOT ·

~~~~~  
D · M ·
MARCELLI
NAE VALERI
ANVS LIBRAR ·
CONIVG · CAR
ET · S · V · F ·

On suit jusqu'à l'abbaye de Valcroissant, à une grande lieue au levant de Die, des aqueducs qui apportaient l'eau dans cette ville. Il y a des endroits où l'on avait percé la montagne.

Après avoir suffisamment parlé de Vaison et de Die, il me reste à faire mention de Luc, et cet article n'est pas celui qui présente le moins de difficultés. Déterminer la position d'une ville ancienne, démontrer le lieu de son existence, surtout quand il est contesté, rapprocher les rapports qu'ont entre eux les monumens qui nous en restent et ceux que le temps a détruits, est un travail épineux,

mais auquel on ne s'adonne pas sans quelque succès, et que le public ne voit pas sans quelque plaisir. Une dissertation, pourvu qu'elle soit faite avec des soins, des recherches et de la vérité, a toujours son mérite, et ne fit-on que fournir des matériaux à de meilleurs auteurs, c'est toujours un service à rendre à la république des lettres.

Nous ne connaissons pas, dit M. de Caylus, toutes les villes de la Gaule qui ont été célèbres sous l'empire romain. Quelquefois les auteurs et les géographes n'en ont point parlé, ou leurs écrits ont été perdus ; plusieurs de ces villes ont été totalement ruinées, d'autres sont devenues de simples villages. Telle est la destinée de Luc, dont je vais parler.

Cette ville, qui fut l'une des capitales des *Voconces*, à qui Auguste donna son nom, et que Tacite nomme *municipium*, n'est plus aujourd'hui qu'un petit village de vingt-cinq à trente maisons. Il a fallu bien des révolutions pour amener cette ville à ce point de dépérissement. Je ne dis rien encore de l'erreur dans laquelle sont tombés tous les auteurs modernes qui ont eu occasion de parler de Luc ; je combattrai avec avantage leur sentiment dans un court épisode d'histoire naturelle ; où je traiterai de la formation du lac voisin, dit le *lac de Luc*.

Fabius Valens, dont Tacite trace en peu de mots un portrait peu honorable, faisait la guerre en faveur de Vitellius contre le parti d'Othon ; il traversa le pays des Voconces et vint exercer contre Luc toutes sortes de rapines et de brigandages. Voici comment s'exprime l'historien : *Lente deinde agmine per fines Allobrogum et Vocontiorum ductus exercitus, ipsa itinerum spatia, et stativorum mutationes venditante duce, fedis pactionibus adversus possessores agrorum et magistratus civitatum alto minaciter, ut Luco (municipium id Vocontiorum est) faces admoverit, donec pecuniâ mitigaretur. Quotiens pecunie materia deesset, et stupris et adulteriis exorabatur* (1).

(1) Taciti, *Histor.*, lib. I, cap. 66.

On ne trouve plus rien qui concerne Luc jusqu'au temps reculé de Constantin. Alors cette ville n'avait pas même assez de grandeur pour être appelée *civitas*. L'*Itinéraire de Jérusalem* ne lui donne que le nom de *mansio*. On sait que les *mansiones* étaient des lieux où pouvaient se retirer et passer la nuit tous ceux qui voyageaient. Ils y trouvaient pour eux et leurs chevaux tous ce qui leur était nécessaire.

Il n'est pas surprenant que dans une ville entièrement détruite rien ne soit aussi rare que les monumens anciens dont elle était décorée. On ne voit plus rien d'entier à Luc. La tradition constante du pays est que Luc a été une grande ville, et les preuves qu'on en a journellement, c'est qu'on ne saurait creuser la terre dans les environs et assez au loin sans trouver des décombres de toute espèce, des morceaux de marbre, des fragmens de colonnes, des bases, des chapiteaux travaillés avec art, sculptés, ou avec des bordures. On y voit même des restes de bâtimens considérables qui paraissent être des portails anciens.

C'est une tradition constante dans le pays que la montagne qui est à l'est du village, et que l'on nomme *Pic-de-Luc*, était le lieu où les Romains faisaient battre la monnaie. Il y a des masures sur une hauteur que j'ai ouï nommer *Ærarium Romanorum*. On trouve encore à Luc des restes d'aqueducs. Il y a peu d'années qu'on en découvrit un tout près du village ; il avait 2 pieds de haut sur 2 et $\frac{1}{2}$ de large et était couvert de très-grandes pierres nommées dans le pays *mollasses* ; l'intérieur en était parfaitement uni avec du ciment. Dans un autre endroit peu éloigné de la paroisse, on a trouvé, il y a quelques années, des tuyaux de plomb employés à la conduite de quelque eau ; ils n'étaient chargés d'aucune inscription. Il s'est brisé, depuis quelques années, une pierre ornée d'un cadre, qui vient à l'appui de ce que nous disons, que Luc était dépendant des Voconces. L'inscription qui y était gravée a été copiée par M. Chapon, alors curé de Luc ; elle était en lettres assez belles : FELIX PRAEF · VOCCO ·

La pile de la fontaine du village de Luc est formée par un très-

beau chapiteau antique en pierre, que l'on a creusé ensuite. Ce qui en reste aujourd'hui n'est qu'un fragment dont il manque le commencement et la fin. Au-dessous est une inscription dont les caractères paraissent être du siècle d'Auguste ; elle renferme ces mots sur une même ligne : T · FIL · POMPEIAE · ANNOR · XXVI POMP · V · , c'est-à-dire *Titi filia Pompeia, annorum viginti sex, Pompeius uxori*, ou peut-être *vivus fecit*.

Une des sources de la quantité d'erreurs qui se sont glissées dans les histoires, c'est la facilité avec laquelle les auteurs se copient les uns les autres : le premier avance une fausseté qui n'est pas contestée ; tous ceux qui arrivent après lui sont de son avis ; et après quelques siècles leur sentiment, par le concours de ceux qui le soutiennent, prend la force de la vérité : c'est ce qui est arrivé par rapport à la description de Luc.

La submersion de cette ville a été avancée par tant d'auteurs, que ce serait une témérité de la contester sans des raisons victorieuses. Lamartinière, Bouche, Longuerue, Expilly et cent autres auteurs disent formellement que Luc a été couvert des eaux de la Drome. M. de Boissieu, auteur dauphinois et beaucoup plus voisin que nous du temps de la formation du lac, par ignorance plutôt que par l'attrait d'une antithèse heureuse, fait concourir le feu et l'eau à la destruction de cette ville. Il rappelle ces paroles de Tacite que nous avons citées, et rapproche les ravages causés par les incendies de Fabius Valens de la désolation que doivent occasionner des eaux qui, quoique par une progression lente, viennent envelopper sans ressource une ville infortunée. Sans doute le lac de Luc doit sa formation à un événement extraordinaire, mais il s'en faut bien que les suites de ce phénomène aient été aussi funestes que tous les auteurs l'ont prétendu ; il s'en faut bien que l'ancien local de Luc soit entièrement submergé ; il est constant, au contraire, que le village de Luc est aujourd'hui exactement dans le même endroit où était la ville ancienne, et que le lac en est à une demi-lieue.

Je vais en donner les preuves, quand j'aurai expliqué la façon dont il s'est formé. La rivière de la Drome, qui a donné son nom au village où elle naît, appelé Valdrome, situé à trois lieues de Luc, y arrivait dans une plaine rétrécie par deux montagnes, et aboutissait contre une troisième très-élevée, qui faisait détourner son cours du nord au couchant. C'est du sommet de cette troisième montagne qu'il se détacha, en 1442, une masse considérable de rochers, soit que la terre qui les portait eût été minée par les pluies, soit qu'étant placés en pente et en couches, un banc se fût détaché. Ces rochers tombèrent précisément à l'endroit où la rivière détourne son cours entre cette troisième montagne et une quatrième très-voisine.

L'effet en fut que ces rochers, fermant exactement cette issue à l'endroit où le lit de la rivière forme un équerre parfait, l'eau s'éleva et replit cette plaine jusqu'à la hauteur des mêmes rochers ; arrivée à ce niveau, elle le surpassa, coula par cascades, et alla de fort haut retomber dans son lit, où précédemment elle passait avec une douce pente. Il est bien vrai que si la ville se fût trouvée entre les deux montagnes dont j'ai parlé, elle eût été submergée par les eaux ; mais elle n'y était pas et ne pouvait y être.

1° La vallée où est le lac était trop rétrécie pour qu'il pût y avoir une grande ville.

2° Les montagnes qui la forment sont et trop élevées et d'une pierre trop dure pour qu'on pût y faire les chemins nécessaires pour y aboutir, au lieu que l'endroit où est placé aujourd'hui le village est un vallon infiniment plus étendu.

3° Toutes les médailles, inscriptions, urnes, statues, etc., qu'on trouve dans la terre, se rencontrent ou dans le village même, ou dans son voisinage.

4° Les mesures qui, selon quelques auteurs, entre autres M. de Boissieu, sont vues dans ce lac, quand la sécheresse a fait considérablement diminuer ses eaux, se réduisent aux débris d'une seule grange qui fut submergée.

5° Enfin un édit de Louis XI, dauphin, que je vai rapporter tout

au long, ne laisse aucun doute sur la manière dont est arrivé ce singulier accident et sur les effets qu'il a produits.

« Louis, aîné fils du roi de France, dauphin de Viennois, comte de Valentinois et Dyos, à nos amés et féaux conseillers, le gouverneur ou son lieutenant, gens de notre conseil et de nos comptes, résidens à Grenoble, salut et dilection. L'humble supplication des manans et habitans des lieux de Luc, Miseon, Saint-Cassian, Leches, Alpilhum, Fourcinet, Montlaur, Beaumont et Beaurières, avons reçue, contenant que huit ans, ou environ, il tomba une montagne auprès et au-dessous du chatel et ville du dit Luc, la quelle montagne a étouffé, retranché et empêché le cours de la rivière Drome, tellement qu'à présent il y a un grand lac qui contient plus d'une lieue de pays, et dure depuis le dit lieu jusqu'au lieu de Rochbriane ; le quel lac a noyé et déperé les lieux, villages et habitations, terres et possessions, vignes et héritages des dits supplians, entre autres les dits lieux de Luc et de Rochbrinae, tellement qu'ils n'ont à présent où ils puissent recueillir bled, vins et autres choses, de quoi ils puissent substanter leurs vies et leurs ménages, et qui plus est leur a convenu et convient chaque jour faire habitation nouvelle pour loger eux et leurs ménages, et combien que pour la cause dessus les dits supplians soient tellement appauvris et diminués de leurs chevances, qu'à peine ont-ils de quoi vivre, et que grande partie d'entre eux s'en soient allés demeurer autre part et en autre seigneurie, et néanmoins les commissaires par nous nommés sur ce fait de mettre et réduire les feux, les terres tenues de l'église ou taxées, imposées et enrôlées, les dits supplians pour huit feux payables de nos tailles, aides et autres subsides mis sus de par nous et en nos pays, et qu'ils ne pourroient supporter et payer, et fussent-ils en leur premier état qu'ils ne fussent du tout détruis, et qu'il ne leur convient du tout de laisser les dits lieux, et aller mandier leur vie, attendu qu'ils n'ont d'autre part retraite où ils se

puissent retirer, ni autre chose dont ils puissent résoudre ni mettre sus, et seroit aussi la dépopulation de notre dit pays et la totale destruction des dits supplians, si par nous ne leur étoit procuré des remèdes convenables, si comme ils disent et nous requièrent humblement, que attendu qu'ils ont désir de demeurer nos sujets, de vivre et mourir sous nous, nous leur veuillons élargir nos grâces et diminuer les feux à quoi ils ont été mis dernièrement, et les remettre à moindre de feux compétant et raisonnable ; pour ce est-il que nous, les choses dessus considérées, qui ne voulons la dépopulation de notre dit pays, et voulant relever nos sujets d'opresse et les charges à eux importables, inclinant à la supplication et requête des dits supplians, considéré le piteux cas à eux advenu à cause des dites eaux, à eux supplians advenant en ce, réduisons à deux les huit feux, outre à quoi ils seroient ou auroient été dernièrement assis et imposés pour payables de nos dites tailles, aides et autres subsides, qui pour le présent et pour le temps à venir seront mis sus en notre dit pays. Si vous mandons, commandons et expressément enjoignons à chacun de vous, si comme à lui appartiendra, que de nos présentes modérations et diminutions vous fassiez souffrir, laissez dorénavant jouir et user les dits supplians plainement et paisiblement, sans eux leur mettre ou donner ni souffrir être mis et donné aucun détournier et empêchement, et sans le souffrir, enrôler, asseoir ni imposer dorénavant un plus grand nombre de feux que des dits deux feux ; les remettiez et fassiez remettre incontinent sans délai au premier état d'iceux deux feux ; car ainsi nous plaît et voulons être fait, et au dits supplians l'avons octroyé et octroyons par ces présentes de grâce spéciale, non-obstant quelconques ordonnances, restrictions, mandemens, rémissions et lettres subreptices impétrées à ce contraires.

Donné à Grenoble, le 18 mars de l'an de grâce 1450, avant

Pâques, par Monseigneur le Dauphin, à votre relaxation. PERRIER. — Registré en la chambre des comptes. »

« Le présent extrait a été tiré de son propre original à nous notaires royaux delphineaux de la ville de Die, exhibés et puis retirés et due collation faite, requis par noble Jean d'Alpilhum, seigneur de Beaurières, Chaudebonne, l'Estelon et autres places ; nous sommes cy sous-signés au lieu de Glandage, ce 27 Juillet 1596. PEYRAS, notaire ; CARRESAT, notaire. — Le dit original est demeuré en Glandage. »

Je pourrais finir ici cette dissertation, si l'*Itinéraire de Bordeaux à Jerusalem* ne me fournissait encore quelques lieux qui, bien que peu considérables, méritent cependant une place dans cet essai, comme ils en avaient une dans le pays des Voconces. Cet *Itinéraire* a un auteur natif d'Aquitaine, qui écrivait environ l'an 320, du temps de Constantin-le-Grand. On doit au savant Pithon, qui avait le manuscrit dans sa bibliothèque, de l'avoir publié.

Cerebelliaca. — A trois lieues ou environ de Valence, l'*Itinéraire* place *mutatio Cerebelliaca*, M. XII. Rien n'est si difficile que de deviner certains lieux nommés dans cet *Itinéraire* : leurs noms, totalement changés et qui n'ont pas conservé la moindre analogie, concourent beaucoup à cette difficulté ; mais ce qui l'augmente encore c'est la distance que marque l'auteur, des lieux connus, qui excède de beaucoup le vrai éloignement qui s'y trouve aujourd'hui. Pour moi, je n'adopte point le sentiment de l'historien de Provence. J'aime mieux croire qu'il y a faute dans le nombre des milles marqués à la suite de chaque pays, que penser que le chemin faisait des contours inexplicables. On sent combien il est aisé que des copistes prennent un chiffre pour un autre, et le travail qui embarrassait le plus les critiques, c'est l'obligation dans laquelle ils se trouvent quelquefois de corriger les manuscrits des auteurs anciens. Mais peut-on raisonnablement croire que les Romains, sans le motif utile de faire passer leur grand chemin par quelque grande ville,

eussent voulu le prolonger d'un tiers ? C'est ce qui serait arrivé, s'il n'y avait pas erreur dans le nombre des milles que l'*Itinéraire* marque de Valence à Die ; ils vont à 49, et il est constant que ces deux villes ne sont éloignées l'une de l'autre que de 9 lieues.

Avant de passer au mot *Cerebelliaca*, il faut expliquer celui de *mutatio* qui le précède. J'ai déjà donné quelques notes sur celui de *mansio*, qui en différait parce qu'il avait un usage plus étendu.

Les *mutationes* n'étaient destinées qu'à la course publique. Elles étaient ce que sont aujourd'hui les postes placées de distance en distance. Les courriers publics s'y arrêtaient pour changer de chevaux.

Darentiaca. — Le P. Labbe ne nomme point *Cerebelliaca*, non plus que *Darentiaca*, qui vient après ; et Sanson, qui lui reproche ce silence, explique ce mot par vers *Alissan*. Bouche le croit *Montoisson*, et cette opinion paraît fondée, en ce que ce village, entre *Valentia* et *Augusta*, est le seul qui s'y trouve. Le chemin se partageait à Valence à-peu-près comme il fait encore de nos jours. Nous laissons celui des deux nommé aujourd'hui la grande route, qui va de Lyon à Marseille. Sur ce chemin, environ à 3 lieues de Valence, contre la paroisse de la Paillasse, on trouve une colonne milliaire citée par Bergier. Cet auteur dit qu'elle a été trouvée à demi-lieue de là : je ne m'y arrête pas, parce qu'elle n'était probablement pas sur la route de Valence à Gap. De Valence à Montoisson, il y a tout au plus 3 lieues et non XII milles, qui sont marqués dans l'*Itinéraire*. Il s'en faut peu qu'elle ne fût exactement à la moitié du chemin de Valence à *Augusta*, qui, suivant l'*Itinéraire*, est *mansio Augusta*, M. X. On ne peut pas se refuser à la réflexion que les Voconces étaient bien chéris d'Auguste, car cet empereur avait donné son nom à presque tous les lieux un peu considérables de leur pays. On a déjà vu *Dea Augusta*, *Lucus Augusti* ; l'*Augusta* dont il s'agit a conservé son nom d'Aoste ; enfin, Saint-Paul-trois-Châteaux, qui probablement faisait partie des Voconces, fut encore décoré du

nom d'Auguste et porta celui d'*Augusta Tricastinorum*.

Augusta. — On voit encore dans le village d'Aoste des inscriptions et des restes du chemin dont je traite. On peut le suivre depuis Aoste jusqu'à Saillans ; il y a même des endroits où il est encore entier.

Cette voie romaine n'offrait rien d'extraordinaire ; elle était pavée de pierres carrées (1). Le P. Monet dit que cette ancienne *Augusta* a été submergée par un lac. Je penserais qu'il s'est trompé, et que sa remarque regarde Luc, s'il ne spécifiait l'endroit dont il parle, entre Die et Crest. Il n'y a dans ce pays ni apparence ni tradition qui appuient ce sentiment. Aoste n'est pas à une lieue de Crest, quoique Jean Beins, dans sa carte géographique du Dauphiné le place à une lieue de Crest. Sanson, qui reproche, et peut-être avec trop d'aigreur, les fautes qui se trouvent dans le *Pharus Gallie antiquæ*, en fait une bien lourde, en nommant *Augusta*, Autun.

Mutatio Darentiaca, M. XII. — C'est encore le cas de relever une erreur de Sanson. Il prend *Darentiaca* pour St-Agnan-en-Vercors, qui est à une distance considérable de Die et d'un côté tout opposé. Entre Aoste et Die sont deux villages qui se nomment Saillans et Pontaix : il y a apparence que c'était l'un des deux et plus probablement Saillans, à égale distance de ces deux endroits, qui était l'ancien *Darentiaca*, quoique son nom n'en approche pas. Bouche le croit Saillans ou plutôt Salliens. M. d'Anville, dans sa *Notice des Gaules*, a omis de faire mention de ce lieu.

Civitas Dea Vocontiorum, M. XV. - *Mansio Luco*, M. XII. — *Mutatio Volagatis*, M. IX. — Le P. Labbe et Cluvier (2) ont été induits à une erreur bien grossière, peut-être par la ressemblance du mot de *Vologatis* avec *Vilargonis*. Quoiqu'il en soit, outre que cet endroit

(1) *Histoire des grands chemins de l'empire romain*, par Bergier.

(2) Cluvier, *Ital. Antiq.*, cap. XXXIII.

voisin de la Croix-Haute soit éloigné de Luc de plus du triple de la distance désignée, il ne peut pas tomber sous les sens, dit l'historien de Provence, que le chemin qui descend de Die à Luc remonta ensuite du côté du septentrion (1). Bouche se trompe lui-même en prenant *Vologatis* pour Leches, qui n'est qu'à une lieue de Luc, ou pour Beaumont, qui n'en est éloigné aussi que d'une lieue et d'un côté opposé, ou pour Saint-Pierre-d'Argenson, qui est de l'autre côté de la montagne de *Gazena* et à une distance trop considérable. Sanson le nomme mal à propos Rochebriant. C'est plutôt Beaurières, à deux lieues de Luc, qui se trouve précisément au pied de la montagne appelée Col-de-Cabre, dont l'*Itinéraire* fait mention en ces termes : *Pested ascenditur Gavra mons*.

Je crois bien que l'analogie des noms anciens avec ceux d'aujourd'hui peut fournir de la facilité pour comparer des lieux qui existaient autrefois avec ceux qui existent encore, mais on ne doit pas abuser de cette conformité, surtout quand un éloignement immense s'oppose aux conjectures. Le P. Labbe dit que *Gavra* est l'abrégé de *Gavaura*, le mont Genève. Il y a une erreur au moins de 30 lieues. Bouche a tort de dire que c'était quelqu'une des montagnes qui se trouvaient près du village d'Aspres, d'autant mieux que ce village n'est qu'à cinq ou six lieues de Gap, et par conséquent il ne resterait plus l'intervalle nécessaire pour placer encore 36 milles, dont fait mention l'*Itinéraire*, depuis la montagne de *Gavra*, à la ville de Gap.

Cambonum, Mons Cambono, M. VIII. — Cluvier, en partant de sa première erreur, en fait une seconde, en prenant *Cambono* pour les Cambes près de la Croix-Haute. Je me rangerais volontiers à l'avis de Sanson, adopté par d'Anville, qui nomme ce lieu la Baume. Ce village est au pied du Col-de-Cabre, du côté opposé à Beaurières, à près de trois lieues de *Mons Seleucus*, qui suit dans l'*Itinéraire*.

(1) Bouche ne fait pas attention que de Die à Luc on remonte la rivière.

Mons Seleucus, Mansio Monte Seleuci, M. VIII. — J'aurais peut-être dû, en parlant des villes situées dans le pays des Voconces, ne pas omettre celle-ci. Le nom de *mansio* que l'historien de Provence ne manque jamais d'expliquer par *grande ville*, et plus encore la bataille considérable qui se donna dans son temps entre Constance et le tyran Magnence, a rendu célèbre la Bâtie-Mont-Saléon. M. le baron de Bimard a démontré que cette terre, qui appartient à sa famille, est bien décidément le *Mons Seleucus*. Il n'est cependant pas le premier qui ait soutenu ce sentiment, et M. de Boissieu, premier président de la chambre des comptes de Dauphiné, en avait eu l'idée avant lui (1). Bouche, qui ne trouvait point dans les cartes géographiques de cette province le lieu de *Mont-Saléon*, parce qu'il y portait celui de la *Bâtie*, écrivit à M. de Boissieu, qui lui répondit le 9 mai 1661 : « *Mons Seleucus*, qui s'appelle aujourd'hui *Mont-Saléon*, est un village près de Veynes, appartenant à M. de la Bâtie-Mont-Saléon, de la maison de Flotte. »

C'était une étape de l'armée romaine, où l'on venait depuis Gap et Mont-Saléon à Luc, de là à Die, et après à Aoste, qui s'appelait *Augusta*, différente d'une autre *Augusta*, au bailliage de Vienne, où était aussi l'étape romaine. Il y aurait lieu d'être surpris du peu qu'ont dit les auteurs sur cette ville, jusqu'au moment où le fameux M. de la Bâtie l'a tirée de l'obscurité, si l'on ne savait que ce qui est arrivé pour Mont-Saléon est assez ordinaire. Non-seulement les différens écrivains disputent sur sa position, mais ils ne sont pas même d'accord sur son nom.

Le P. Sirmond, dans ses *Notes sur Sidoine Apollinaire*, le place entre Luc et *Fines Vocontiorum*. Le P. Labbe le prend pour la Cluse, Sanson pour Aspres, Baudran pour Montmaur. Je doute que tant d'auteurs eussent donné dans l'erreur, si cette ville eût conservé le nom de *Mont-Saléon*. On l'appelle aujourd'hui *la Bâtie*, et ce nom moderne justifie assez l'embarras où se trouvent ceux qui écrivent sur l'antiquité, lorsqu'ils rencontrent dans les auteurs des noms an-

(1) *Septem Miracu la Delphinatús*, par Salvaing de Boissieu.

ciens, dont il ne reste plus aucune trace dans les nouveaux.

Mutatio Daviano, M. VIII. — Quelques auteurs le croient Montmaur. Je me rangerais plus volontiers à l'avis de Sanson et de d'Anville, qui le prennent pour Veynes. L'analogie du nom et la réflexion que Veynes est le lieu le plus considérable de toute la route de Die à Gap peuvent faire présumer qu'il était habité anciennement et que c'était le *Daviano* de notre *Itinéraire*.

Mutatio ad Fines, M. XII. — J'ai déjà parlé du lieu qui portait ce nom. Tous les auteurs s'accordent assez à prendre *ad Fines* pour la Roche-Arnaud. Sanson, qui est de l'avis général, se trompe seulement sur ce mot ; il dit la Motte-Arnaud au lieu de la Roche.

Un travail, qui serait sûrement bien ingrat, mais bien satisfaisant, si le succès l'accompagnait, ce serait la découverte des dix-neuf villes des Voconces dont Pline fait mention. Outre leurs deux capitales, Vaison et Luc, on n'en connaît que deux, Die et Mont-Saléon, et jusqu'à ce jour on n'a eu aucune raison d'y joindre aucune autre ville. Si la découverte d'une inscription dans un pays était suffisante pour avancer qu'il était habité, je pourrais le dire de Mirabel et du Buis. A défaut d'autres preuves, je pense que c'est au moins une présomption. Je vais rapporter les deux inscriptions ; elles n'ont point encore été publiées, et quoiqu'elles ne soient point ensevelies dans les entrailles de la terre, elles l'étaient dans les ténèbres de l'oubli, d'où probablement elles ne seraient pas sorties de long-temps sans deux hasards heureux qui m'en ont procuré la découverte.

La chapelle de Beaulieu, dépendante de la commanderie de Poët-Laval et de la paroisse de Mirabel, est assez ancienne ; on en peut juger par un cordon d'architecture gothique qui règne autour de son chevet extérieur ; il est orné de quelques têtes d'un dessin fort maigre. C'est dans cette chapelle que se trouve l'inscription dont j'ai parlé ; elle est gravée sur un cippe coupé par le milieu, et malheureusement la partie supérieure s'en est perdue. Cette pierre

sert de bénitier à la chapelle rurale de Beaulieu.

· · · · VI · ANIVR

CADIENSES

V · S · L · M ·

Peu d'inscriptions présentent autant de difficultés que celle dont il s'agit : d'abord, comme je l'ai observé, elle est mutilée, et il est souvent téméraire quelquefois même impossible de suppléer des lignes entières, surtout quand ce qui précède ou ce qui suit n'éclaircit pas le sens. Au premier aspect, toute l'idée que présente cette inscription, c'est qu'elle est votive ; mais rien de si obscur que de décider par qui avait été fait le voeu et à qui il était adressé. Après une attention un peu plus réfléchie et quelques recherches, j'ai imaginé que la manière la plus probable de restituer cette inscription était celle-ci : *Jovi Anxari Cadienses votum solverant libenter merito*. Il serait difficile qu'il y eût un autre nom que *Jovi*. Rien n'était si reçu, ni ordinaire, que le culte de Jupiter. Gruter cite une foule d'inscriptions à l'honneur de ce dieu, trouvées dans différentes villes des Gaules, Lyon, Metz, Dijon et Die, qui, ainsi que le lieu où a été découverte notre inscription, faisait partie des Voconces. Il est vrai qu'on n'en trouve point où Jupiter porte le surnom d'*Anxur*. On pourrait soupçonner que cette inscription était conçue en ces termes : *Diis superis et Jovi Anxuri Cadienses*.

Le mot *Aniuri* me semble nécessairement devoir être corrigé, puisqu'il n'est point connu dans l'antiquité et qu'il n'a aucun sens ; d'ailleurs il était aisé qu'il se glissât quelques fautes dans les inscriptions ; les ouvriers manquaient souvent ou de l'habileté ou de l'attention nécessaire pour obvier à ces inconvénients. Je ne crois pas qu'on puisse mieux remplacer ce mot que par *Anxuri* ; il n'y a qu'une lettre d'erreur. Ce nom est souvent défiguré. Dans une médaille consulaire assez commune, on trouve *Jovis Axur*, au lieu

d'*Anxur*. C'est le seul monument qui nous ait conservé la statue de ce Jupiter. D'ailleurs l'i consonne donne presque le même son qu'l'x. On trouve le mot *Anxur* joint à celui de Jupiter dans plus d'un auteur. Virgile s'exprime ainsi : « queis Jupiter Anxurus arvis præsidet » (1).

Charles Etienne, dans son *Dictionnaire historique et géographique*, dit au mot *Anxur* : *Nomen est quo Jupiter à Campenis vocitatur, qui maxime Anxuro colebatur imberbis ; vel quasi sine novaculâ, quia nunquam barbam rasisset*. Servius dit que la ville d'*Anxur*, aujourd'hui Terracine, fut ainsi appelée à cause de *Jupiter Anxurus* ou sans barbe, qui y était adoré.

Je passe au troisième mot de l'inscription : *Cadienses*. Spon a publié le premier une inscription où il est question des *Pagani Verdenses* (2). Il dit qu'elle est dans l'église cathédrale d'Apt. M. l'abbé Barthélemy, dont les lumières sont connues, a expliqué cette inscription : il pense qu'elle regardait les habitans de Gordes, et il a prouvé que ce pays, anciennement habité, porte aujourd'hui le même nom qu'autrefois.

Il est probable que le peuple dont je parle habitait un fort petit pays : ce qui le prouve, c'est le silence qu'ont gardé tous les auteurs anciens sur ce nom ; ce qui ne serait pas arrivé si c'eût été un peuple habitant d'une ou plusieurs villes, et non un *pagus*. Il ne serait pas aisé de désigner le lieu précis qu'habitaient les *Cadienses* ; il est probable que c'était le voisinage de Notre-Dame-de-Beaulieu, peut-être le village de Mirabel, qui n'en est qu'à un quart de lieue. Le nom de l'hermitage, celui même du village, ne sont pas bien anciens : à leurs noms primitifs ont été substitués probablement ceux qu'ils portent aujourd'hui, lorsqu'on a commencé à donner à des situations agréables des noms caractéristiques ; par exemple

(1) Lib. VII, *in fine*.

(2) Spon, *Miscell. erudit. antiquit.*, pag. 164.

Bellevue, Beauséjour, Beaurepaire, etc.

On ne trouve, à la vérité, dans le territoire de Mirabel, aucun quartier dont le nom approche de *Cadiensens*. Ce nom n'est pas cependant totalement inconnu : Caderousse, Cadenet, Cadian, domaines sur le chemin de Tarascon à Avignon, fournissent des analogies. J'ai mieux aimé les chercher dans le voisinage que de fouiller dans les auteurs et de citer Jules-César, parlant dans son 7^e livre des *Cadetes*, comptés entre les peuples d'une cité de l'Armorique, ou bien Hieroclès, qui dans son *Itinéraire* parle de *Kaddi-Ville*.

Il reste à parler de la troisième ligne, des quatre lettres initiales et des constitutions du vœu. Rien n'est si ordinaire que de trouver ces quatre lettres sur les monumens antiques, et rien n'est si reçu que l'explication qu'on en donne : que le vœu soit d'une seule personne, ou qu'il ait été fait par un peuple entier, une ville ou un corps d'ouvriers, c'est toujours la formule reçue, et l'on ne fait dans l'explication que substituer le pluriel au singulier et dire *votum solverunt libenter merito*. J'ai oublié de donner cette explication, qui aurait été nécessaire dans quatre ou cinq inscriptions de cet essai.

Telle est l'explication que j'ai cru pouvoir hasarder d'un monument bien précieux, puisqu'il fait connaître un peuple dont il n'a été fait aucune mention, et un surnom de Jupiter qui n'avait été donné à ce dieu que par quelques auteurs et jamais dans les marbres. Je soumets mes idées à celles de tous les savans qui les auront sous les yeux, et j'offre de rectifier mes conjectures et de me rendre à leurs décisions, s'ils veulent bien me les faire connaître.

La seconde inscription trouvée dans les Baronnie, pendant l'été de 1768, est bien moins intéressante. Cependant on peut regarder comme précieux tout monument qui, par sa découverte, fait présumer l'ancienne habitation d'un pays, surtout lorsque plusieurs circonstances concourent à faire croire qu'on n'a pas pu transporter le monument. Une description topographique du lieu en

convaincra le lecteur.

La ville du Buis est bâtie entre des montagnes, dans un vallon étroit mais agréable, sur les bords de l'Ouvèze, qui arrose dans son cours une partie de son terroir. Au midi de cette ville est une montagne assez élevée. C'est sur sa croupe qu'est bâti l'hermitage de Saint-Trophime. Le chemin qui mène à cette chapelle est d'une difficulté prodigieuse ; je dirais presque qu'il a été impossible de s'en servir pour transporter une pierre aussi considérable que l'est celle de l'inscription. On peut conjecturer encore qu'on n'aurait pas pris une peine aussi grande pour une chapelle qu'on ne s'est pas étudié à beaucoup orner, et il n'est pas naturel de penser que, négligeant toutes les autres parties, on n'eût apporté quelque soin qu'à la confection du bénitier. L'inscription est très-aisée à expliquer ; on y voit peu d'abréviations, et l'exposition claire de la cause pour laquelle elle a été érigée.

D · M ·
CAR
CARETENI
PIENTISSI ·
POSI TVM
A SORORE
ET MATRE

Le premier mot seul est abrégé dans cette inscription. CAR pourrait souffrir quelques interprétations, et s'expliquer par *cari*, *carissimi* ; il me semble cependant plus probable de le rendre par *Carisil*, mot connu dans les marbres et qui est le prénom de *Carretenus*. Ce qui fait pencher pour cette opinion, c'est l'usage où étaient les anciens de ne pas entasser dans leurs inscriptions plusieurs épithètes et plusieurs éloges sur la même tête ; ils disaient sur le compte du mort un mot flatteur et s'en tenaient là. C'est ce que l'on voit ici, où *pienissimi* suffit et exclut ce *cari*.

On trouve rarement sur les marbres *positum* ; il semble que le style lapidaire admet plus fréquemment *posuit, fecit*.

La mère et la sœur de ce *Caretenus*, qui lui ont érigé le monument, peuvent former, comme je l'ai dit, une prévention que le Buis était habité ; si l'on fait de plus réflexion que cette ville était sur le chemin de Vaison à Luc, et qu'elle est la capitale d'un canton assez considérable nommé les Baronnies, que son origine remonte à cinq ou six siècles, et qu'elle a toujours été depuis ce temps-là et est encore aujourd'hui une des villes les plus peuplées de ce qui formait le pays des Voconces, on peut, sans peine, se prêter à la conjecture que le Buis était une des dix-neuf villes de ces peuples, et qu'elle a eu le malheur, commun avec bien d'autres cités anciennes, de perdre son nom.



